

espace de libertés

Magazine du Centre d'Action Laïque

est édité par le Centre d'Action Laïque, asbl et ses Régionales du Brabant Wallon, de Bruxelles, Charleroi, Liège FBA, Luxembourg, Namur et Picardie.

Rédaction et publicité

CAL: Campus de la Plaine ULB, CP 236, avenue Arnaud Fraiteur, 1050 Bruxelles. Tél.02/627.68.68 - Télécax 02/627.68.61. E-mail: espace@cal.ulb.ac.be

Site du mouvement laïque:

<http://www.laicite.be>

ISSN 0775-2768

Fondateur: Jean Schouters

Directeur: Patrice Darteville

Rédactrice en chef: Michèle Michiels

Secrétaire de rédaction: Nicole Nottet

Production et administration:

Fabienne Sergoyne

Comité de rédaction: Mireille Andries, Jean Charlier, Julie Coste, Patrice Darteville, Julien Dohet, Jérôme Jamin, André Koeckelenbergh, Pierre Lefèvre, Jules Louis, Andrée Masson, Yolande Mendes da Costa, Jacques Rifflet, Johannès Robyn, Frédéric Soumois, Serge Vandervorst.

Membre d'honneur: Ghislaine De Bièvre

Documentaliste: Anne Cugnon

Impression: Massoz s.a., Liège

Abonnements

Pour 10 numéros:

Belgique: 16,11 € - Étranger: 24,78 €

Pour 10 numéros + 2 Documents:

Belgique: 18,59 € - Étranger: 29,74 €

par virement au compte n°210-0624799-74 du CAL.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 en matière de protection de la vie privée, le Centre d'Action Laïque est maître du fichier d'adresses qu'il utilise. Vous pouvez obtenir auprès du CAL vos données personnelles et les faire rectifier.

Avec le soutien de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique - Service général des Affaires générales, de la Recherche en Éducation et du Pilotage interrégionaux.



Membre de l'Association des Revues Scientifiques et Culturelles (ARSC).

En couverture: photo Photostock. Notre dossier Femmes: une si difficile égalité, pages 4 et suivantes.

Éditorial

Les prisons identitaires Patrice Darteville 3

Dossier – Femmes: une si difficile égalité

La parité: un droit à l'égalité: Bérengère Marques-Pereira	4
Conjuguer travail et famille: Ghislaine Julémont	6
Dépassement ou reconduction des inégalités sociales?: Selma Bellal	8
Une femme en politique: Monique Knauer-Rifflet	10
Fric, fripes et frime: Michèle Michiels	12

Société

L'entretien de Jean Sloover avec Pascal Durand et Jacques Dubois	
Bourdieu: pourfendeur de la domination	13
Entre fausse traque et chasse-trape. Propos recueillis par Sergio Carrozzo	15

Laïcité - Convention laïque 2002

L'action des associations - La laïcité en mouvement	18
---	----

Éthique

Willy Peers - Un humaniste en médecine: André Koeckelenbergh	21
--	----

Monde

Le tournant de Poutine: Jean-Marie Chauvier	22
La décolonisation inachevée: Pierre Galand	24

Enseignement

Les conseils de participation - Contrainte ou ouverture?: Yolande Mendes da Costa	26
---	----

Idées

Avis de vent frais: Henri Deleersnijder	28
---	----

Culture

Mamy fait de la résistance: Sophie Creuz	29
--	----

Multimédia

Mon disque dur est ma vie privée: Maxime Coppin	30
---	----

Agenda

	31
--	----

Si le rebelle est «celui qui ne cède pas, résiste, est réfractaire...» (Robert), n'est-il pas aussi celui que, inévitablement, on tente de mater? Le dossier d'avril d'*Espace de Libertés* est consacré à ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont voulu faire autrement, dans l'histoire, le monde, où Jacques Rifflet va nous emmener dans une réflexion globale étayée par une mise en perspective de Guy Haarscher. Cavanna ne sera pas en reste et nous a promis sa précieuse collaboration. Jean Van Lierde sera lui aussi évoqué mais il fallait forcément se limiter: il y a plus de rebelles qu'on croit! Ce n'est pas Olivier Monssens (*La semaine infernale*) qui dira le contraire!

Les prisons identitaires

Pour s'opposer à peu de frais à l'islam, bien des Européens, même ecclésiastiques catholiques du plus haut rang, parlent de laïcité en s'en réclamant. Si dans quelques cas vite réprouvés par l'Église, l'exacte compréhension et la sincérité sont évidentes, on reste souvent loin du compte et la volonté d'imposer les règles de l'Église à l'État et à la population revient vite au galop, comme le naturel.

Certes, le vieillard branlant qui s'obstine à diriger l'Église catholique n'est peut-être plus aussi significatif qu'autrefois mais, en quelques semaines, il a montré le fond d'intolérance qui l'anime.

L'Europe chrétienne

Le discours que Jean-Paul II a tenu le 28 janvier 2002 à l'occasion de l'inauguration de l'année judiciaire devant le Tribunal de la Rote romaine en a fait rire plus d'un¹. Interdire aux avocats catholiques (c'est moi qui ajoute l'adjectif, c'est tout dire...) de travailler en vue d'obtenir le divorce témoigne d'une attitude de groupuscule d'extrême droite, d'un intégrisme crispé et d'un profond mépris de l'humain. Les juges sont autorisés à coopérer au divorce «car les lois ne connaissent pas une objection de conscience les exemptant de prononcer une sentence». C'est bien à la force que les juges doivent céder mais on saisit aisément le regret du pape de ne pas disposer au moins d'une objection de conscience.

À ce compte y aura-t-il encore une loi civile possible? Veut-on créer des juridictions propres à chaque groupe religieux? Ce serait la solution idoine dans la logique pontificale.

L'affaire n'est pas isolée. Dans la foulée de la déclaration de Laeken, Jean-Paul II fait part le 10 janvier au corps diplomatique de sa «tristesse» de voir que les communautés de croyants n'ont pas été citées dans la déclaration instituant la Convention².

De nouveau, Jean-Paul II réaffirme sa volonté d'intégrer dans les textes fondateurs de l'Union européenne le patrimoine religieux de l'Europe. «Reconnaitre un fait historique indéniable ne signifie pas méconnaître l'exigence moderne d'une juste laïcité des États, et donc de l'Europe» conclut Jean-Paul II. Bref une laïcité sous haut contrôle.

Le but n'est évidemment pas de fixer un point d'histoire des idées, lui-même plus que discutable. Le Saint-Siège veut une référence à une expression associative ou communautaire des religions. L'héritage religieux de l'Europe va servir à établir des droits et des pouvoirs très concrets pour l'Église d'aujourd'hui.

Le pape n'est pas seul: Silvio Berlusconi, le 14 janvier, veut que l'Europe reconnaîsse la tradition «chrétienne» de l'Europe. «Chrétienne» et pas «religieuse» puisque le chef du gouvernement italien ne met pas toutes les religions et civilisations (pour lui c'est la même chose) sur le même pied.

L'Europe n'a pas le monopole de pareil débat. L'Inde est secouée aussi de mouvements identitaires qui tentent de l'assimiler à l'hindouisme, notamment par une persécution organisée des musulmans indiens. Pourtant, comme le dit le prix Nobel d'économie Amartya Sen, «L'Inde abrite davantage de musulmans que tout autre pays au monde, en dehors de l'Indonésie et du Pakistan»³. Il y a eu des chrétiens en Inde bien avant qu'il y en ait en Grande-Bretagne.

Les questions se multiplient. La Belgique autorise les musulmans à pratiquer un abattage rituel du mouton une fois par an, d'une manière qui n'est pas exactement celle que permettent les lois ordinaires. En Allemagne, la Cour constitutionnelle vient d'autoriser l'abattage halal des animaux, c'est-à-dire sans l'anesthésie préalable obligatoire en Allemagne⁴.

À quoi servent les lois si les religions peuvent s'en dispenser? N'avons-nous pas, pour établir une loi indépendante de la religion, forcé maintes fois les religieux? Voudrait-on pour les musulmans et les mormons autoriser la polygamie?

Les religions ne sont pas tout

La vague d'anti-islamisme aboutit à surévaluer le rôle et l'importance des religions. Dans l'Europe sécularisée, il n'y a pas à trembler devant les religions. Il ne faut pas non plus assimiler civilisations et religions sur le modèle de Huntington⁵.

Dans ses valeurs actuelles, la civilisation européenne doit bien plus aux idéaux humanistes, aux Lumières et aux démocrates anticléricaux et antireligieux qu'au Vatican. L'Europe n'a pas à s'identifier au christianisme monopolisé par Rome et s'inventer une symétrie fausse avec le monde arabe qui la condamne à une identité chrétienne.

Encore faut-il que par peur de l'opinion publique, les laïques ne prêtent pas parfois la main aux nostalgiques de la domination catholique qui ne négligent rien pour réprimer toutes les autres religions, celles des populations récemment immigrées comme celles qui n'entrent pas dans le cadre habituel, dans le «paysage» traditionnel.

On ne peut manquer d'être perplexes devant le cas de la France, seul pays constitutionnellement et légalement laïque d'Europe depuis bientôt un siècle et où la présence de l'islam fait tant problème: la construction de mosquées y est l'objet de blocages quasi systématiques de la part de très nombreuses mairies qui refusent le permis de bâtir ou préemptent le terrain⁶.

La religion n'est pas l'alpha et l'oméga du monde: comme le dit Gilles Kepel, «la République est la patrie de la liberté et non la juxtaposition de prisons identitaires qui appartiennent au passé»⁷.

Patrice Darteville

(1) *Le Soir* du 30 janvier 2002.

(2) *Le Monde* du 19 janvier 2002.

(3) in *Outlook* (New Delhi) dans le *Courrier international* du 31 janvier 2002.

(4) Stanley Hoffmann, *Le Monde* du 24 janvier 2002.

(5) *Marianne* du 7 au 13 janvier 2002.

Belgique

La parité: un droit à l'égalité

La parité constitue une rupture par rapport à la logique d'assimilation à la norme masculine. Est-elle l'ingrédient d'une transformation des enjeux politiques?

Depuis 1994, la Belgique est le seul pays européen qui possède une loi sur la composition des listes de candidats¹. Une loi des quotas dont les effets se sont révélés peu probants dans la mesure où elle ne prévoit pas d'y placer les femmes en ordre utile². Face aux résultats décevants produits par cette législation, la Belgique a entamé un processus de décision tendant à instaurer la parité³.

¹ Moniteur belge du 1^{er} juillet 1994.

² La première application intégrale de la loi –lors des élections législatives du 13 juin 1999– a montré qu'une proportion de 39% de femmes candidates sur les listes n'aboutissait pas systématiquement à la même proportion de femmes élues (la proportion de parlementaires féminines a alors atteint 23,3% en 1999, contre 18,5% à la suite des élections législatives de 1995). La notion de «répartition équilibrée» ne s'est pas fondée, selon les partis, sur la même définition de l'équilibre: en moyenne, alors qu'elles sont près de 40% sur les listes, seule la moitié des candidates peuvent prétendre aux places éligibles. Voir Verzele V., Joly C., «La représentation des femmes en politique après le 13 juin 1999. Évaluation de l'application de la loi Smet-Tobback», *Courrier Hebdomadaire*, CRISP, n°1662-1663, p.76.

³ Voir Marques-Pereira B., Gigante C., «La représentation politique des femmes: des quotas à la parité», *Courrier Hebdomadaire*, CRISP, n° 1723, 2001, pp.1-17 et pp.32-34.

⁴ On trouvera une chronologie des propositions et des projets de loi déposés sous la législature 1995-1999 et sous l'actuelle législature, voir Marques-Pereira B., Gigante C., *ibidem*, pp.36-40.

termes qualitatifs, c'est-à-dire à l'aune de la réalité et de l'intensité d'un débat décisionnel ouvert à tous et à toutes dans le plus grand nombre possible d'instances publiques.

D'autre part, l'argument de proportionnalité dévoile le phénomène de concurrence accrue entre les représentants que suppose l'accroissement du nombre de représentantes. En même temps, cet argument disqualifie implicitement l'usage discursif de cet élément de fait. Par ailleurs, l'argument de proportionnalité traduit l'idée que le représentant possède les caractéristiques de l'électeur, ce qui paraît correspondre à des exigences d'ordre symbolique qui s'avèrent importantes pour les outsiders du système politique que sont les femmes. En effet, ceux-ci peuvent revendiquer des représentants qui, non seulement assurent la défense de leurs intérêts, mais aussi permettent, à travers leurs caractéristiques personnelles, l'identification et le développement du sentiment d'être présents sur la scène politique. Ainsi s'exprime l'exigence de représentativité. Cette exigence est conçue comme une reconnaissance de la dualité du genre humain en politique. Une telle reconnaissance témoigne d'une volonté manifeste affichée par les parlementaires qui ont déposé des propositions de loi en faveur de la parité d'éviter toute interprétation de type corporatiste.

Elle traduit également une mise en cause de la neutralité symbolique du pouvoir politique. Paradoxalement, en effet c'est la monopolisation masculine de ce pouvoir qui en garantit la neutralité symbolique¹⁰ car, en politique, seuls les hommes apparaissent comme des êtres neutres, asexués. Seules les femmes représentent l'altérité et peuvent à tout moment être ramenées au corps connoté péjorativement. En ce sens, la parité constitue une rupture par rapport à la logi-

que d'assimilation à la norme masculine.

L'argument utilitaire

L'argument utilitaire souligne le manque d'efficacité que représente un exercice de fonctions politiques qui se prive des compétences d'une moitié de la société. Cet argument anticipe l'effet pervers stigmatisant qui peut être mobilisé par les opposants de la parité, lorsqu'ils dénoncent le fait que la concurrence électorale pour les places politiques dérogerait au principe méritocratique. L'argument utilitaire permet également de contourner l'idée que les bénéfices escomptés de la parité ne s'adresseraient qu'aux femmes. Au contraire, il permet d'interpeller les détenteurs du pouvoir sensibles à la nécessité du renouvellement du personnel politique pour répondre au désenchantement des électeurs, à l'abstention et à la volatilité croissantes de l'électorat. Dans cette perspective, la parité représenterait une réponse à la crise de la représentation politique. En réalité, il s'agirait moins d'une réponse à cette crise qu'une des expressions de ses métamorphoses¹¹. En effet, la parité participe d'un des traits de la «démocratie du public»: la personnalisation du choix électoral caractérisée par le fait que le/la candidat(e) se présente non seulement en tant que personne, mais en outre propose une ligne de partage ou présente une différence, la différence de genre dans le cas qui nous préoccupe. Cependant, la parité laisse inchangé le dispositif central du gouvernement représentatif: pas plus aujourd'hui qu'hier la démocratie n'est le gouvernement du peuple par lui-même. Le gouvernement représentatif demeure un gouvernement d'élites, distinctes de la masse de la population. Dans cette perspective, la parité est l'expression d'une féminisation des élites qui ne modifie

© Françoise Robert

jours féministes. Il n'en demeure pas moins que la féminisation des élites politiques possède une importance cruciale qui ne se réduit nullement au seul équilibre de la représentation politique entre hommes et femmes, dans la mesure où la parité traduit une reconnaissance des rapports de genre en politique.

⁵ Marques-Pereira B., «La citoyenneté politique des femmes», *Courrier Hebdomadaire*, CRISP, n°1597, 1998, pp.16-30.

⁶ Decauquier C., «Retour sur les arguments fondant la demande d'une représentation accrue des femmes en politique», *Res Publica*, vol.36, 1994, pp.119-127.

⁷ European Network of Experts «Women in decision-making» - Equal opportunities for Women and Men, *Women in Decision-Making. Facts and figures on women in political and public decision-making in Europe*, European Commission, Bruxelles, 1994.

⁸ Sawer, Marian, «Parlementary representation of Women: From discourses of Justice to strategies of accountability», *International Political Science Review*, vol.21, n°4, 2000, pp.361-380.

⁹ Marques-Pereira B., «La parité: les termes du débat» in H. Peemans-Poulet (dir.), *La démocratie à l'épreuve du féminisme*, Bruxelles, Université des femmes, 1998, pp.175-192.

¹⁰ Vogel J., «Parité et égalité», *Cahiers du Gediss*, n°17, 1996, pp.1-32.

¹¹ Manin B., *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy, 1995.

¹² Vogel-Polsky E., «Démocratie, femmes et citoyenneté européenne» in B. Marques-Pereira, op.cit, pp.17-40.

Bérengère Marques-Pereira est professeur à l'Université libre de Bruxelles et directrice du Centre de Sociologie politique de l'Institut de Sociologie.

pas le principe distinctif de l'élection, et à ce titre, ne répond pas à l'impression de crise de la représentation, à savoir l'écart entre représentants et représentés.

Tenir davantage compte des «intérêts des femmes»

L'argument de *différence* veut que l'augmentation du nombre de représentantes entraînerait un changement de politiques publiques: celles-ci tiendraient davantage compte des «intérêts des femmes». Il suggère également qu'une telle augmentation modifierait les valeurs et les manières de faire de l'action politique. Cet argument de différence peut cependant charrié une catégorisation essentialiste des hommes et des femmes: le principe d'une représentation des femmes en tant que telles réduit l'exercice de la citoyenneté à l'expression d'une seule identité et obscurcit

Cependant, l'argument de différence rend compte de l'usage qui peut être fait de ces nouvelles compétences, en particulier si une masse critique est atteinte. Davantage de femmes en politique peut être l'ingrédient d'une transformation dans la hiérarchie des enjeux politiques. Sans doute les solutions prônées par les représentantes sont-elles loin d'être consensuelles et sont-elles loin d'être tou-

Conjuguer travail et famille

© Flémal

La résolution des femmes à s'impliquer sur le marché du travail et à y rester, même si elles vivent en couple et ont des enfants, a dévoilé l'inadéquation des structures sociales à la prise en charge de tâches assurées au sein des familles par les femmes lorsqu'elles demeuraient au foyer. Elle a ouvert les yeux sur la relation conflictuelle qui oppose le travail et la famille dans l'organisation sociale modelée sur les rapports établis entre les hommes et les femmes à l'intérieur de la famille traditionnelle.

Il existe depuis des lustres toute une littérature traitant de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle. Qu'il s'agisse de rapports de recherches, de journées d'étude, de séminaires ou de colloques, nationaux ou internationaux, le sujet est toujours abordé à l'identique. Ce sont les difficultés rencontrées par les femmes pour faire face à leurs responsabilités familiales, lorsqu'elles travaillent, qui sont examinées. L'absence courante d'implication des hommes, au moment où des problèmes familiaux surgissent, si elle figure pour mémoire, ne fait la plupart du temps l'objet d'aucune approche explicative.

Michel Quétin, 1987,
Collection, Musée de la photographie, Charleroi.

Or, aussi bien la double journée des femmes, si souvent dénoncée, que cette évanescence masculine dans le contexte familial sont pareillement des signes de l'inégalité intrinsèque des sexes devant le travail et la famille. Une inégalité inscrite dans le contrat social qui, depuis des millénaires, lie les sexes entre eux et qui survit au sein de la famille.

Il y a peu, des anthropologues français soulignaient que cette inégalité des sexes appartient au domaine des croyances normatives. Elle est à ce point intériorisée qu'elle semble faire partie de nos gènes. L'organisation du monde où l'homme dominant se voit confier les affaires publiques ainsi que la mainmise sur son groupe familial, et la femme dominée assume la responsabilité quotidienne des affaires familiales, se retrouve, à de très rares exceptions près, dans toutes les cultures.

C'est elle que codifiait encore la famille traditionnelle, puisqu'elle réservait à l'homme, le travail et à la femme, la famille. Même si la réalité familiale a depuis fortement évolué, le modèle traditionnel, sur lequel se fonde toujours notre régime de sécurité sociale, reste inconsciemment ou non, involontairement ou non, le référent culturel car il fait partie de ces normes qui emportent l'adhésion et dont la force vient du fait qu'elles semblent découler de la nature des choses.

Lever deux inégalités

Le rappel du modèle de famille traditionnelle fait percevoir l'existence d'une double inégalité.

L'inégalité des femmes devant le travail est bien connue. Malgré l'investissement de plus en plus fréquent des femmes dans une activité professionnelle, trop de décideurs

persistant à le considérer comme un choix. Or, si à bien des égards le choix peut devenir un atout, il représente un handicap à l'engagement, au maintien et à la promotion dans le domaine professionnel. Le choix du travail fait, en effet, apparaître ce dernier comme une activité secondaire, sinon de dilettante, pour celui qui l'opère.

Toutes les mesures d'interruption de carrière prises dans les années 1990¹ sont basées sur cette théorie du choix. Il n'est dès lors pas étonnant que ce soient, pour la plupart, des femmes qui s'y sont engouffrées pour des raisons familiales, puisqu'elles sont les seules dans le monde du travail à disposer de cette faculté de choix.

Cette inégalité évidente en masque pourtant une autre, l'inégalité des hommes devant la famille. L'activité professionnelle des femmes a ôté aux hommes le monopole du travail qui leur était traditionnellement reconnu. Elle a aussi bousculé l'autorité de droit et de fait, dont ils étaient investis dans la famille. Ainsi dépossédés, ils peinent aujourd'hui à se tailler une place dans la nouvelle réalité familiale, en s'emparant de la part de travail familial qui leur permettrait de l'obtenir. Des freins culturels existent, qui découlent de l'obligation sociale qui impose aux hommes de travailler pour subvenir aux besoins de leur famille. Les freins pour les écarter de la prise en charge d'une part du travail familial sont dès lors aussi puissants que ceux qui empêchent les femmes de rester les seules à s'y investir.

L'égalité: une révolution culturelle

Comme on le voit, la mise en œuvre de l'égalité de fait des hommes et des femmes devant le travail et la famille est complexe, car elle exige l'établissement d'un nouveau contrat social.

L'absence d'implication des hommes dans la sphère familiale ne fait généralement l'objet d'aucune approche explicative.

Le changement d'un nouveau contrat social brisant avec la notion de hiérarchie des sexes et avec celle de subordination de la sphère d'activités privées, dans laquelle est enfermée la famille, à la sphère d'activités publiques où figure en bonne place le travail.

Beaucoup ont prêché la conciliation du travail et de la famille. C'est ainsi que des mesures d'interruption de carrière ont été prises, qui apparemment induisent une inversion de la subordination des sphères d'activités. Or, à l'usage, elles se sont imposées comme des mesures conservatrices des rapports inégalitaires entre les sexes et de la domination de la sphère d'activités publiques sur la sphère d'activités privées.

Pour réaliser l'égalité des hommes et des femmes dans les deux sphères de vie, privée et publique, il convient que l'égalité soit d'abord établie entre elles afin qu'elles puissent s'articuler dans une structure d'ensemble. À cet égard, seule une mixité aussi complète que possible des fonctions, des rôles et des tâches semble pouvoir garantir l'égalité des sphères de vie, et partant l'égalité des sexes.

De ce point de vue, l'organisation interne de la famille telle qu'elle subsiste, apparaît comme le premier obstacle à la mise en place de la mixité requise par le principe d'égalité. En conséquence, c'est sur cette organisation interne que doivent porter en premier lieu les réformes destinées à la mettre en œuvre.

La famille: la clé du changement

Depuis les années 1920, la maternité est protégée par la loi. D'un congé de

malise la présence du père aux côtés de l'enfant dès la naissance, pourrait à elle seule induire une plus grande égalité des hommes et des femmes devant les mesures de conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle.

Cette mesure reste toutefois insuffisante. Non accompagnée de changements structurels dans l'organisation du travail ni d'une redistribution des fonctions familiales entre la famille et la société, le risque est grand de voir l'inégalité actuelle des femmes devant le travail s'étendre à tous les travailleurs parents.

La mise en œuvre de l'égalité des hommes et des femmes, tout comme celle des travailleurs parents et non parents, ne fera pas l'économie d'équipements collectifs suffisants et financièrement accessibles à tous destinés à accueillir les enfants², de façon à libérer les parents de leurs responsabilités familiales pendant les horaires normaux de travail. Elle ne fera pas non plus l'économie d'une organisation du travail plus souple, qui répartirait autrement la durée du travail, qu'elle soit hebdomadaire ou qu'elle s'étale sur l'ensemble de la carrière. Autant de revendications féminines qui, à ce jour, n'ont toujours pas reçu de réponse satisfaisante.

Si, comme le veut l'Europe, l'égalité doit devenir le fil conducteur de toutes les politiques, elle requerra la mise en œuvre de moyens qui ne limitent pas les mesures prises à des réformettes, mais qui leur permettent de répondre aux interrogations que ce défi lance à l'organisation sociale dans son ensemble.

Ghislaine Julémont

¹ L'interruption de carrière a été remplacée par le crédit temps en 2001 sans que la théorie du choix ait été fondamentalement remise en cause. Comme la première, le crédit temps reste facultatif. Il ne s'agit dès lors pas d'un réel changement.

² Dans l'évolution actuelle, il faudrait également prendre en compte les besoins de prise en charge des parents dépendants des travailleurs.

Ghislaine Julémont est sociologue et administratrice du CAL.

Seule une mixité aussi complète que possible des fonctions, des rôles et des tâches semble pouvoir garantir l'égalité des sphères de vie, et partant l'égalité des sexes.

Les politiques d'égalité des «chances» entre les sexes

Dépassemement ou reconduction des inégalités sociales?

Le principe d'égalité entre hommes et femmes est reconnu par l'article 119 (aujourd'hui art.

141 de la version consolidée du Traité) depuis le Traité de Rome instituant la Communauté européenne (1958) et proclamant le principe «à travail égal, salaire égal». Néanmoins les politiques européennes n'ont commencé à se développer que vingt ans plus tard, avec, en 1976, la directive européenne sur l'égalité de traitement (76/207/CEE). C'est ensuite qu'émerge le concept d'égalité des chances. Et ce n'est qu'à l'occasion du Traité d'Amsterdam de 1997 que le protocole social de Maastricht a été intégré dans le Traité de base et l'article 119 réécrit¹; les résultats atteints et consacrés par le droit positif incitent donc encore aujourd'hui à la réserve².

¹ Le Traité d'Amsterdam modifie l'article 119 en introduisant une référence explicite aux actions positives dans les domaines professionnels où il y a «sous-représentation» sur une base sexuée.

² Lire P. Daillier, «L'égalité de traitement et l'égalité des chances en droit communautaire», In Koubi, G., Gugliemi, GJ., (sous la dir. de), *L'égalité des chances. Analyses, évolutions, perspectives*, éd. La Découverte-Syros, Paris, 2000, pp. 173-183.

³ Le Traité de Rome de 1958, fondateur de l'Union européenne, ne comporte en effet que six articles pour donner corps au Titre III concernant la politique sociale visant à l'émergence de droits sociaux communs à tous les travailleurs (Art. 117 à 122).

⁴ - Lire Vogel-Polsky E., Beauchesne M.-N., *Les politiques sociales ont-elles un sexe?*, éd. Labor, Bruxelles, 2001, pp.125-144.

⁵ - Cette notion de conciliation est présente au niveau européen dès la résolution adoptée par le Conseil de l'Union en 1974 et mettant en place un programme d'action sociale. Il faudra attendre 1989 pour que le Conseil reconnaîsse que la sphère familiale constitue une priorité et nécessite une action communautaire.

Une définition fuyante de l'égalité

Le problème central de la notion d'égalité des chances est qu'elle limite la recherche de l'égalité à une certaine conception de l'«égale participation», distincte de la reconnaissance des causes des inégalités. Elle induit l'idée que les individus pourraient être considérés comme «égaux au départ» s'ils ont les «mêmes chances» et donc que les inégalités qu'ils vivent seraient de leur responsabilité et donc légitimes. Dans cette perspective, l'égalité de statut ne renvoie plus à l'égalité de conditions ! En effet, tout le monde étant considéré comme égal par l'égalité formelle ou par le biais d'actions positives (égalité de substance), les inégalités sociales, économiques et politiques seraient le fait de la diversité de choix des individus ou encore de leurs différences de compétences, de goûts, de mérite,... Le risque est alors grand de voir des inégalités découlant des rapports sociaux de sexes et de classes attribuées à la «nature» ou considérées comme «normales», du ressort de la responsabilité individuelle, alors même qu'elles sont construites socialement.

Cependant, si ces politiques forment l'élément le plus normalisé au sein d'une conception à la fois générale et réduite³ de la politique sociale de l'Union européenne, le contexte même de conception des directives d'égalité nous semble poser problème. Il traduit une tendance générale donnant à la notion d'égalité des chances plutôt qu'à celle d'égalité des droits ou en droits, une place privilégiée dans la redéfinition des politiques sociales. On évolue de la conception d'un principe politique et d'un droit d'égalité entre hommes et femmes à la conception d'une chance. Cette évolution transforme selon nous la nature de la notion d'égalité de façon restrictive et instaure une tension entre le respect des objectifs économiques et les objectifs sociaux.

tion de l'égalité et de la liberté dans une optique différente de celle de l'égalité de traitement.

Quelle justice sociale?

Cette notion de «conciliation entre vie professionnelle et vie familiale»⁵ s'apparente à une restriction des aspirations égalitaires : tout se passe comme si la mobilisation sociale du travail non rémunéré dans la famille autorisait d'autant plus l'exploitation du travail rémunéré. Cet axe doit faire l'objet de plusieurs critiques.

Tout d'abord, la «conciliation» induit la représentation d'une complémentarité entre travail et famille et en particulier pour les femmes. Or, adhérer à une telle vision harmonieuse serait créer l'illusion qu'il n'y a plus de contradiction ni dans la famille, ni dans la production et que les rapports sociaux des sexes et de classes auraient été «pacifiés». Pourtant les inégalités demeurent.

Ensuite, en déniant l'impossibilité de choix pour les femmes entre le travail productif et reproductive et donc aussi les conséquences différentes de la construction sexuée des rôles sociaux, cette notion n'est pas neutre mais discriminante. Manifestant l'idéologie libérale du «libre choix individuel» entre travail et famille au sein des couples, elle renforce les divisions sexuelles traditionnelles car elle reste essentiellement ciblée sur les femmes. Au nom du «libre choix» qu'auraient les individus d'avoir ou non des enfants et de s'engager ou non dans l'emploi rémunéré, ils auraient à prendre leurs responsabilités par rapport aux besoins et dépendances qui en découlent; c'est pour les «aider» que ces politiques seraient mises en œuvre. Elles devraient leur permettre d'assumer leurs responsabilités individuelles de façon «libre». Or, s'il y a un choix, il est loin d'être libre: nous sommes tous dépendants, à des degrés divers, du travail des autres pour vivre. Les deux formes de travail constituent

une double nécessité sociale. Si cette obligation n'est pas socialement reconnue, les difficultés réelles à en assumer la double charge se présentent comme individuelles et non collectives, comme privées et non publiques. Ce qui, en retour, occulte les insuffisances des cadres publics formels face aux besoins collectifs des individus dans les conditions d'exercice des deux formes de travail. Au total, ce sont les femmes qui sont représentées comme responsables et considérées disponibles pour faire face à ces difficultés sociales.

Une normalisation des divisions sociales

Il ne suffit donc pas de formuler des droits et de définir des politiques censées les mettre en œuvre pour que celles-ci manifestent une volonté politique de réalisation de ces droits. En effet, ce qui fait défaut n'est pas tant un discours de reconnaissance des droits qu'une politique de réalisation des droits !

Une politique de réalisation de l'égalité ne peut faire l'économie de politiques sociales, familiales et d'emploi qui se donnent les moyens de poursuivre une obligation de résultats afin d'atteindre une égalité de substance. Et cette obligation de résultats est incompatible avec une politique de l'équivalence ou de l'équité en matière d'égalité. En fait au niveau européen, dès qu'elles s'éloignent des questions économiques, les matières sociales sont reléguées au rang de «politiques particulières», s'alignant alors sur la politique plus générale du marché du travail. C'est le droit dérivé (constitué essentiellement de directives européennes dont celles qui instaurent l'égalité des chances) qui, plus que le droit primaire, constitue la charnière de l'articulation du droit national au droit européen⁷. On constate dès lors qu'il y a plutôt reformulation «à la baisse» des droits nationaux préexistants. Tant que la politique d'égalité entre les sexes se

Les femmes ont investi massivement le champ professionnel mais leur «flexibilité» induit souvent la précarité.

cantonnera au rang de «politique particulière», sa mise en œuvre sera sans doute à la mesure du conflit d'objectifs qui demeure dans les politiques européennes entre politiques sociales et politiques d'emploi.

On ne peut combattre les inégalités entre les sexes sans dépasser la notion de différence qui fonderait un «libre choix» (une «chance») et donc une responsabilité individuelle face aux inégalités. L'égalité ne peut être réduite à une valeur morale, associée au mérite et à la liberté de choix qu'aurait chaque individu. L'idée de «différence fondamentale» entre chacun, pendant de cette représentation de l'égalité, conduit à normaliser les inégalités sociales et les rapports de dominations entre différents sexes, classes, groupes ethniques. Tout se passe comme si les différences sociales étaient normales, ce qui participe à l'occultation de la dépendance par rapport aux deux formes de travail et remet en question l'inconditionnalité des droits sociaux.

Un autre modèle d'État social

Tant que les causes des inégalités ne sont pas recherchées à l'entrecroisement des inégalités de sexes avec les inégalités découlant des autres rapports sociaux (et en particulier dans la sphère du travail), l'égalité restera un droit formel, peu enclin à dépasser une justice procédurale. Dans le contexte actuel où l'on poursuit davantage l'égalisation que l'élimination des causes des inégalités, on semble plutôt assister à une réinterprétation des droits à la baisse qu'à leur extension à tous. Pourtant, une conception démocratique de l'égalité est à la fois politique (par le biais par exemple de la parité) mais également économique. C'est pourquoi une politique de réalisation de l'égalité est indissociable de la mise en œuvre d'un modèle d'État social développant des logiques opposées à celle de la marchandisation des rapports sociaux. À défaut de quoi, les inégalités combattues risquent fort d'être reconduites voire déplacées, notamment en concernant moins les femmes en tant que «groupe» que certaines femmes en particulier.

Selma Bellal

⁶ Pour une réflexion détaillée sur une typologie entre équivalence, équité et égalité, lire C. Delphy, *L'ennemi principal 2. Penser le genre*, éd. Syllepse, coll. Nouvelles questions féministes, Paris, 2001, pp.261-291.

⁷ Il faut rappeler que la directive ne s'applique pas, comme le règlement, de façon directe et obligatoire.

Selma Bellal est docteure en sciences politiques à l'Université Libre de Bruxelles.

Un témoignage

Une femme en politique

Mon expérience personnelle me semble exemplaire. Née en 1923, j'ai été très vite sensibilisée à certains événements politiques. La brutalité de la crise économique des années trente, la montée du fascisme, la guerre d'Éthiopie, la guerre civile en Espagne, l'invasion de l'Autriche, les accords de Munich, autant d'événements marquants, inquiétants auxquels je réagissais par une sensibilité de «gauche».

En 1939, je suis entrée à l'ULB, choisissant l'histoire pour tenter de mieux comprendre notre société et les causes de son évolution. Mais je fus déçue par le détachement académique.

Le pacte germano-soviétique, la drôle de guerre, la débâcle militaire de mai 1940 et surtout l'effondrement de la démocratie en Belgique et en France furent autant de désillusions engendrant peurs et refus.

J'ai vécu ces événements et les quatre années de guerre d'autant plus intensément que j'avais rencontré un petit groupe d'étudiants socialistes en rupture avec les communistes depuis

les procès de Moscou de 1938. Nous étions confrontés aux idées d'Henri De Man, au choix entre collaboration et résistance, à l'utopie révolutionnaire trotskiste. Ce furent quatre années de discussions, d'expériences et de réflexions passionnantes.

À la Libération, dès septembre 1944, notre engagement fut total mais sans trop d'illusions: adhésion au PSB, participation à des journaux étudiants ou syndicaux mais surtout création de notre propre revue indépendante: *Les cahiers socialistes*.

Cette époque de renouveau de la vie démocratique nous enrichit de nombreux contacts: au sein du PSB et du mouvement syndical dominé par André Renard, avec les sociaux chrétiens de la *Relève* et de la *Revue nouvelle* et dès 1946, avec les premiers mouvements pro-européens issus de la Résistance (Fédéralistes européens et mouvement socialiste pour les États-Unis d'Europe).

Au milieu de cette intense activité, je pris rapidement conscience de l'absence des femmes en politique. Elles n'avaient même pas le droit de vote, tant libéraux et socialistes se méfiaient de leur subordination au cléricalisme. D'ailleurs les partis «marxistes» professent que les problèmes féminins trouveraient leur solution avec le triomphe du socialisme

Professeur depuis 1945, mariée puis mère de famille, j'ai pris de plus en plus conscience des difficultés particulières auxquelles les femmes étaient confrontées: emplois et promotions réservés de préférence aux hommes, lourdeurs des tâches ménagères et familiales, interdit et ignorance en matière de contraception.

Pour un féminisme politique

J'écrivais dans les *Cahiers socialistes* de juin et novembre 1950: «La femme moderne ne se révolte pas seulement contre les mauvaises conditions de travail qui lui sont faites, contre le cumul exténuant du travail salarié et

familial mais aussi contre l'état d'incapacité civile et politique dans lequel la maintient le plus souvent la société et peut-être surtout contre un ensemble de préjugés dont elle est à la fois complice et victime». Et j'ajoutais «l'émancipation de la femme a comme condition préalable une révision des droits politiques, de diverses lois concernant le mariage, les droits maternels, l'avortement, le travail...»

Nous prétendons que les femmes devraient avoir le droit de donner leur avis dans ces problèmes qui les touchent directement. Par conséquent, le féminisme doit forcément prendre un aspect politique et chercher à triompher en intéressant à ses revendications les grands partis existants».

Mais ces idées n'intéressaient pas le monde politique essentiellement masculin et j'ai abandonné toute action politique faute surtout d'un cadre adéquat, tandis que mon compagnon, Raymond Rifflet, poursuivait l'action européenne commencée dans les *Cahiers socialistes*.

Durant la décennie 1950-1960, l'évolution économique de notre société provoqua certains progrès de la condition féminine. La démocratisation de l'enseignement secondaire et supérieur favorisa particulièrement les filles, la croissance économique et la hausse du niveau de vie permirent leur intégration dans le monde du travail, spécialement dans les services en pleine expansion. Le développement rapide du secteur électro-ménager et la naissance des supermarchés diminua sensiblement le poids des tâches ménagères.

Enfin, à partir de 1960, mes contacts avec le mouvement laïque et humaniste me donnèrent l'occasion de m'engager à fond en faveur de la contraception.

Avec un groupe de femmes et d'hommes, nous avons ouvert les premiers centres de planning familial, contournant la loi rétrograde de 1923.

En dix ans, par des conférences, des colloques, des émissions de radio et

de télévision, des contacts avec le corps médical, avec l'enseignement, le mouvement familial, des moralistes laïques et chrétiens, nous avons réussi à faire de la Belgique un pays de «parenté responsable». En 1968 l'encyclique *Humanae vitae* provoqua une réaction négative chez certains chrétiens et nous permit même de créer des centres de planning familial pluralistes.

Devant le succès de cette action, le PSB m'invita enfin à participer à un groupe de travail sur les problèmes familiaux, et en 1968, à entrer dans le cabinet du ministre de la Famille pour assurer la subsidiation du planning familial. J'ai aussi collaboré avec le cabinet socialiste de l'Éducation nationale pour officialiser l'éducation sexuelle et affective des élèves de l'enseignement public et la préparation des enseignants à cette tâche.

Des Conseils de femmes

À la même époque, une députée, Germaine Coppé-Gerlinet prit l'initiative d'organiser un comité féminin à l'intérieur du PS. Dans les années septante, cette initiative fut reprise par d'autres militantes jusqu'à ce que le président André Cools officialise statutairement cette représentation féminine. Tous les partis, comme les syndicats, eurent désormais leur Conseil des femmes. En réalité cette action s'inscrivait dans un vaste mouvement de la société civile qui débordait largement les partis politiques: mouvements issus de mai 1968 dans nos universités, la grève des femmes d'Herstal et l'action du comité «À travail égal, salaire égal», le soulèvement populaire en faveur du docteur Peers et la désobéissance civile de dizaines de médecins pratiquant ouvertement des avortements dans les CHU et dans des centres extra-hospitaliers, l'action du Comité pour la suspension des poursuites en matière d'avortement et toutes les maisons des femmes et autres refu-

ges pour femmes battues ou, dans un tout autre créneau, les comités de quartier.

Je continuais cependant à penser qu'il était utile pour consolider nos avancées de les couler en forme de lois.

Tous les partis prenaient conscience de l'impact électoral de ces initiatives citoyennes. C'est ainsi qu'en 1976 on me proposa de figurer sur une liste socialiste aux élections communales. Femme «alibi», j'étais onzième sur cette liste dans une commune qui n'avait que trois élus socialistes. Je n'inquiétais personne mais c'était sans compter sur l'effet de mes apparitions à la télévision (dans le cadre de *La Pensée et les Hommes*) ou sur l'influence acquise en trente ans d'enseignement dans cette même commune. Je fus élue facilement aux voix de préférence.

Fille d'architecte-urbaniste, je déplorais depuis longtemps le sacage de Bruxelles dont j'ai mieux perçu certaines causes en devenant conseillère communale. Les promoteurs immobiliers arrosaient tous les partis pendant la campagne électorale et en obtenaient des promesses désastreuses pour l'environnement urbain et les finances publiques. S'ajoutait à cela des théories absurdes sur la fluidité du trafic automobile et la nécessité des autoroutes urbaines de pénétration.

Sauver ce qui pouvait encore l'être de ma commune fut une bataille de longue haleine que j'ai menée avec l'aide des comités de quartier et des habitants conscients de ces enjeux. Conseillère communale pendant dix huit ans, j'ai eu l'occasion de m'occuper du logement social; le clientélisme y sévissait aux détriment surtout des familles de travailleurs d'origine étrangère.

Après mon relatif succès aux élections communales, j'ai été régulièrement placée sur les listes pour les élections législatives... à une place non éligible. La féminisation des

J'ai pleinement participé à mon époque et apporté ma contribution à l'amélioration de la condition féminine.

cadres du parti et du Parlement avançait à très petits pas. Cependant, en 1978, les socialistes me désignèrent au conseil d'administration de la RTBF; c'était la première fois que des femmes y entraient.

Cependant la lutte pour la dépénalisation de l'avortement se poursuivait; il s'agissait à la fois de généraliser une pratique médicale correcte et de rassembler une majorité politique, essentiellement laïque, pour modifier valablement la législation. C'est dans cette perspective que je suis entrée au Sénat en 1985, le système des sénateurs provinciaux et cooptés permettant d'y introduire quelques femmes. J'ai donc participé à la mise au point puis aux discussions de la loi de dépénalisation de l'avortement, qui ne fut finalement votée qu'en 1990.

Depuis 1988, et mes soixante-cinq ans, je suis politiquement à la retraite. Mais j'ai encore l'occasion de participer à ce large mouvement citoyen où les femmes sont très présentes, qu'il s'agisse d'obtenir l'égalité des chances ou la parité politique, de créer un fonds public des créances alimentaires, de réaliser une meilleure coopération Nord-Sud en tenant compte des besoins spécifiques des femmes ou sur un plan plus large d'obtenir une Union européenne plus sociale et une autre mondialisation.

Je n'ai pas fait une carrière politique, je n'ai eu de mandats que tardivement mais j'ai pleinement participé à mon époque et apporté ma contribution à l'amélioration de la condition féminine. C'est avec plaisir que je vois aujourd'hui les femmes prendre de plus en plus de responsabilités dans tous les domaines, faire preuve de créativité, défendre la solidarité et la paix. Il reste encore beaucoup à faire ici et ailleurs... les femmes afghanes n'ont pas encore jeté leur burqa.

Monique Knauer-Rifflet

Presse féminine

Fric, fripes et frime

À l'origine presqu'essentiellement familiale, la presse destinée aux femmes avait effectué sa petite révolution dans les années 80. Aujourd'hui, les belles années du féminisme semblent définitivement révolues. Catalogue de publicité, recueil de potins ou de recettes, pas seulement culinaires mais aussi destinées à réchauffer les ardeurs du partenaire, la presse féminine affiche la séduction obligatoire, ponctuée

On pouvait croire que la ménagère de plus de cinquante ans n'était plus d'actualité et pourtant nombre de publications s'adressent encore à cette tranche d'âge avec force conseils pratiques et culinaires. Mais le plus intéressant à noter reste que la presse féminine plus branchée (*Cosmopolitan*, *Biba*, *Marie-Claire*...) entretient plus que jamais les anciennes aliénations. Il suffit de se pencher sur quelques manchettes pour se poser des questions fondamentales sur l'état des combats des femmes. Se repulper les lèvres, conserver un corps désirable et titiller efficacement la libido masculine constituent les objectifs incontournables des lectrices. Mais à ce discours dominant de la femme au corps de rêve, suffisamment lascive pour répondre au regard des hommes, n'y a-t-il donc rien à opposer? On reste bien loin de la trilogie de Julia Kristeva sur «Le génie féminin»³, qui n'y fera sans doute même pas l'objet d'une quelconque mention, alors que les femmes dont il est question, Annah Arendt, Mélanie Klein, Colette, ont été capables de repenser la place qui leur était assignée à une époque où les femmes «libérées» étaient encore fort mal vues. Dans son premier tome, Julia Kristeva écrivait en 1999 que «Le siècle prochain sera féminin pour le meilleur et pour le pire. Le génie féminin, tel qu'il nous apparaît ici, laisse espérer qu'il y a une chance pour que ce ne soit pas pour le pire.»

Y a-t-il la moindre chance que quelques miettes de ce génie féminin se nichent quelque part dans ces magazines? «Comment l'empêcher d'être cavaleur?», «Comment lui expliquer vos zones érogènes», «Combien sont-ils prêts à dépenser pour nous?», «Les gâteries préférées des garçons», «Mon mari a un amant»... autant de titres ravaugers et racoleurs qui en disent long sur l'appétit et les préoccupations des lectrices. Avec, en prime, le dernier régime amaigrissant et

les amours de Brad Pitt ou de Kevin Kostner (un peu mis hors course, il est vrai, par Tom Cruise...). Nos contemporaines de seize à... soixante ans, *fantasmas* ou *super women*, dûment vêtues de Dries Van Noten ou Yamamoto, ont encore du grain à moudre avant d'atteindre une (très) relative «perfection». Mais Nadine de Rothschild n'est-elle pas là pour leur donner un petit coup de pouce salvateur: écouter les hommes avec le sourire... mais n'en faire qu'à sa tête et toucher le jackpot? Car bien sûr, ces efforts féminins ne sont pas gratuits, il faut en toucher les dividendes! Donc, des salopes pur jus? Et qui dépensent en plus un maximum pour être assez désirables! Les pages de publicité, plus de 50% des magazines, les y aident d'ailleurs considérablement: un marché rêvé pour les annonceurs à l'écoute du moindre frémissement de cette cible juteuse! «Chaque fille d'Ève, en faisant sa moisson de magazines, est renvoyée à son destin: elle n'existe que par la beauté et ne survit que par un homme», écrit Martine Gozlan, dans *Marianne*.

À la décharge de certains magazines, il faut néanmoins noter ça et là quelques articles sur les femmes afghanes, le génocide rwandais, le travail des enfants... C'est bien le moins! Pointons d'emblée le magazine *Elle*, où Françoise Giroud a fait ses premières armes, dont le combat pour la dignité des femmes ou des enfants demeure à l'avant-garde de ses confrères. Mitterrandiste jusqu'au bout des ongles en son temps, le magazine n'a jamais caché ses références de gauche - tendance caviar, d'accord- plutôt rares dans ce secteur qui traditionnellement se situe à droite. Il reste un îlot d'intelligence dans un océan d'inepties sous influence publicitaire qui sape en douce une bonne partie de ce que les femmes ont si durement acquis et pas encore totalement gagné. ▲

Michèle Michiels

¹

Marianne n°14-22
janvier 2001

² Ce qu'elles lisent- avril-juin 2001

³ Julia Kristeva, *Le génie féminin*- 3 tomes:

Hannah Arendt (1999),
Melanie Klein (2000),
Colette (2002)- Fayard.

L'entretien de Jean Sloover avec Pascal Durand et Jacques Dubois

Bourdieu: pourfendeur de la domination

Pour Pierre Bourdieu, il n'y avait de vraie liberté que là où nous ne pensons ni n'agissons plus à l'insu de nous-mêmes. Deux regards sur sa vision du monde.

Raymond Aron le traitait de «chef de secte, sûr de lui et dominateur»: personnage controversé, Pierre Bourdieu¹, qui vient de mourir, l'était assurément. Mais peut-on impunément «vendre la mèche» comme il disait? Dévoiler, contre les «chiens de garde» de la pensée institutionnelle et des intérêts économiques, l'envers des mythes qui font la force des forts sans susciter des haines considérables? Descendre dans la rue avec les sans-grade lorsque, nommé au Collège de France, l'on est arrivé au sommet, n'a jamais été bien vu de l'establishment... Nul néanmoins ne conteste que Bourdieu fut un penseur considérable. Et sans doute le plus grand sociologue depuis Emile Durkheim. Loin des salons parisiens qu'il redoutait, palpité depuis vingt ans à l'Université de Liège une mouvance littéraire qui travaille dans la ligne de Bourdieu. Jacques Dubois et Pascal Durand² nous rappellent en quoi consiste la vision du monde de cet infatigable pourfendeur de nos illusions.

Pourquoi Bourdieu regarde-t-il la société comme un espace de domination?

Pascal Durand: Le discours dominant affirme que la société n'est pas figée; que les gens sont responsables de leur positionnement social. Bourdieu considère, lui, la domination comme un fait irréductible et qui se reproduit de façon stable suivant des mécanismes cachés. C'est à les mettre au clair qu'il a consacré sa vie. À comprendre comment, sous l'entreprise des inégalités économiques, bien sûr, mais surtout sociales et

culturelles, la société perpétue un ordre qui confère à certains du pouvoir sur d'autres.

Malgré «l'école de la République»?
S'interrogeant sur l'inégalité répartition de la culture lettrée, Bourdieu a constaté que l'oeuvre de Jules Ferry

vidu est construit mentalement et physiquement par une panoplie de valeurs, d'idéaux, etc. Dans *La distinction*, Bourdieu évoque par exemple la supériorité intellectuelle dont se réclament ceux qui ont reçu le savoir en héritage pour mépriser en cascade ceux qui, au niveau inférieur, sont moins pourvus en capital culturel. Pour Bourdieu, la culture, concept symbolique central de sa sociologie totalisante, n'est donc pas une superstructure au sens où l'entendait Marx. Elle est, à tous les échelons, une donnée constitutive de la pratique humaine.

Le goût des autres

Bourdieu parle souvent de «violence symbolique». C'est une notion assez peu comprise?

P. D.: Bourdieu désignait par là ce que devient n'importe quel capital -économique, culturel, etc.- lorsqu'il se fait vecteur de prestige dans un univers social donné. Au sein de ses pairs, un patron fortuné sera dominant. Mais dans un milieu d'artistes branchés plus sensibles à l'érudition qu'à l'argent, sa richesse n'assurera plus symboliquement son pouvoir. C'est le thème du film *Le goût des autres*³. La violence vient ici de ce que ce processus opère sans que les dominants soient conscients de la domination qu'ils exercent, ni les dominés, de celle qu'ils subissent. Il n'y a guère de cynisme dans tout cela: chacun, en somme, s'illusionne sur son comportement social. Bourdieu appréciait à cet égard le texte où Marx évoque le «dominant dominé par sa domination»...

ne comblait nullement le déficit culturel dû au hasard de la naissance. Qu'au contraire, derrière sa façade émancipatrice, l'institution scolaire jouait comme une instance de pérennisation de l'inégalité culturelle en éliminant les faibles et en légitimant les forts. Bien avant 68, il avait saisi que le diplôme sanctionne en droit les inégalités de fait. *Les Héritiers* fut donc un livre de chevet des contestataires...

Jacques Dubois: En matière de culture, on ne choisit pas mais on est choisi, disait Bourdieu: chaque indi-

Pour Bourdieu, la culture, concept symbolique central, est une donnée constitutive de la pratique humaine.

On est proche ici de la notion marxiste d'aliénation. Quels rapports Bourdieu entretient-il avec la pensée de Marx?

J. D.: Des rapports complexes. Il y a une sorte d'englobement de la pensée de l'un par l'autre et réciproquement. Les marxistes contemporains apprécient Bourdieu qu'ils regardent comme l'auteur d'une sociologie qui complète avec bonheur leurs critiques focalisées sur les rapports de production. De son côté, Bourdieu avait le sentiment d'avoir généralisé l'analyse marxiste en ajoutant, à sa dimension fondamentale économique, l'approche symbolique et culturelle qui lui manquait pour rendre compte du social dans sa totalité. L'économique est certes mis en valeur chez Bourdieu. Mais la détermination symbolique qui la coiffe l'emporte dans la mesure où les inégalités matérielles ne peuvent pas expliquer toutes les misères du monde: les «ressources de position», disait-il, sont plus déterminantes que les «ressources de condition».

¹ Les principaux ouvrages de Pierre Bourdieu sont *La Distinction* (1979), *La Reproduction* (1971), *Les règles de l'art* (1992), *La misère du monde* (1993) et *Les méditations pascaliennes* (1997).

² Jacques Dubois est professeur émérite de l'Université de Liège. Pascal Durand –qui dirige par ailleurs la collection *Liberté, j'écris ton nom* aux éditions Labor/Espace de libertés – est chargé de cours en faculté de philosophie et lettres de la même université. Avec Yves Winkin, ils ont organisé en juillet 2001 un colloque à Cerisy-la-Salle (Normandie). Il avait pour thème: «Le symbolique et le social – La réception internationale du travail de Pierre Bourdieu».

³ *Le goût des autres*, film d'Agnès Jaoui.

du jeu et de l'adaptation aux circonstances. Il peut donc se conformer aux codes, mais aussi se révolter contre eux ou en créer d'autres. Bourdieu estimait que cette capacité de distanciation par rapport aux règles du jeu était en particulier l'apanage des artistes et des savants qui jouissent fonctionnellement d'un éventail permanent d'alternatives possibles.

L'honneur perdu des journalistes

Mais si l'individu est construit par l'extériorité sociale, si les structures sociales lui sont comme une seconde nature, a-t-il la capacité de faire de vrais choix?

J. D.: Oui, s'il est conscient du genre de déterminations que le travail de Bourdieu a précisément mis à jour: c'est dans la distance critique qu'il autorise que résident la liberté, l'agir et le penser vrais. Pour faire voler des machines plus lourdes que l'air, aimait-il à dire, il fallait connaître d'abord les lois de la pesanteur. De même, sans une sociologie, désenchantée et inconfortable, certes, mais qui nous débarrasse de toutes les mystifications, l'autonomie personnelle n'est qu'un fantôme...

Pour Bourdieu, la société est faite d'une galaxie de «champs» différenciés et structurés, sortes de «petits mondes» à la David Lodge. De microcosmes aux styles de vie spécifiques, d'espaces de concurrence obéissant à des règles du jeu propres. À chaque champ, soutient Bourdieu, correspond un «habitus»: une matrice particulière de pratiques, de codes, de goûts, d'opinions... À notre insu, cette matrice nous fait voir le monde d'une certaine façon et agir d'une manière typée. En d'autres mots, Bourdieu affirme que l'individu est le produit d'une extériorité sociale consignée dans nos têtes et nos corps. N'y a-t-il pas là un déterminisme terrible qui ne laisse aucune place à la liberté individuelle?

J. D.: Bourdieu acceptait mal cette critique. N'oublions pas que si l'individu est formaté par des «habitus», il demeure cependant engagé dans des pratiques qui en appellent à son sens

Des «champs», Bourdieu en a étudié plusieurs dont le monde des journalistes?

P. D.: Bourdieu crédite les médias d'un pouvoir considérable: ils parlent à toutes les institutions et toutes

les institutions se parlent via les médias. Le récit médiatique constitue ainsi un champ singulier où les journalistes peuvent imposer leur inconscient social à leurs lecteurs comme aux champs dont ils rendent compte. En d'autres mots, la force, l'emprise du journalisme est de pouvoir faire intrusion dans les champs tiers et de les biaiser. De faire, par exemple, d'un BHL un philosophe alors que celui-ci ne serait jamais reconnu comme tel par les philosophes. Or le monde de la presse est de plus en plus gouverné par des intérêts économiques. La logique marchande fait donc à son tour intrusion dans le champ journalistique. C'est dans l'espace politique, affirmait Bourdieu, que les ravages de cette évolution sont les pires, dans la mesure où elle fait des journalistes les auxiliaires du néolibéralisme.

Bourdieu semblait haïr les journalistes?

P. D.: Disons qu'il avait une idée à ce point haute de cette noble profession qu'il n'a eu de cesse de la fustiger et de lancer lui-même des opérations médiatiques –éditoriaux, collections de petits ouvrages comme *Raisons d'agir*– afin d'en sauver l'honneur...

On a dit de Bourdieu qu'il était le «Zola des places financières». Comment regardez-vous son engagement militant contre la «pensée unique»?

J. D.: Sur ce plan, Bourdieu s'inscrit dans la lignée de Voltaire, de Sartre, etc. Très longtemps, toutefois, il ne s'est pas donné le droit d'intervenir dans le débat public. Et lorsqu'il l'a fait, si ses interventions ont parfois été spectaculaires, elles sont néanmoins restées empreintes de réserve. Bourdieu n'a rien d'un intellectuel solitaire et charismatique. Ni excité, ni diva, jamais il ne s'est considéré comme une vedette: il savait qu'il fallait fédérer et rassembler. Il désirait donc aider à la constitution d'un «intellectuel collectif» en mettant ses connaissances au service de ceux qui en étaient le plus dépourvus. Ce n'est pas un hasard si son engagement s'est radicalisé et si son association avec le mouvement social s'est faite de plus en plus étroite suite à la publication de *La misère du monde...* ▲

Espace de Libertés 299/Mars 2002

Pour débusquer l'argent du terrorisme, il faut rendre le système financier plus transparent. Mais de la parole au geste, il y a de la marge...

Magistrat français engagé, spécialiste de la criminalité financière, Jean de Maillard est l'auteur, entre autres, de *Le marché fait sa loi. De l'usage du crime par la mondialisation*¹. Il a aussi lancé, avec plusieurs confrères, *La Lettre du blanchiment*, une newsletter confidentielle² qui traite de problèmes comme la corruption, le crime organisé, le recyclage d'argent sale, etc.

Quels seront les effets concrets des déclarations en matière de lutte contre le blanchiment?

Jean de Maillard: Franchement, je me le demande. On nous affirme, en effet, que les États-Unis eux-mêmes n'ont pas les moyens de débusquer les actifs financiers des réseaux Ben Laden. C'est une plaisanterie mais qui se révèle inquiétante parce qu'elle signifie, en réalité, que les Américains ne veulent pas mettre de l'ordre dans le grand chaos mondial. Ils auraient, pensent-ils, plus à y perdre qu'à y gagner. Ils ont eu leur effet d'annonce en proclamant qu'ils allaient mettre la main sur les avoirs de Ben Laden. Ils ont fait saisir quelques comptes en banque et cela leur suffit manifestement. Du reste, je suis persuadé que les États-Unis ne reviendront pas sur leur intention, exprimée au printemps dernier, de réhabiliter les paradis bancaires et fiscaux. L'indigence des propositions du GAFI³ formulées à l'issue de sa réunion extraordinaire organisée à Washington, en octobre 2001, en constitue la preuve. Pire encore: le GAFI a désigné les systèmes prémodernes d'échange –qui utilisent l'hawalla⁴– comme cible prioritaire. Une fois de plus, on voit la paille dans l'œil du voisin, et pas la poutre dans le sien. Certes, l'hawalla constitue un grand problème.

En matière de financement, le terrorisme a-t-il des spécificités ou suit-il les mêmes filières que l'argent de la délinquance en col blanc?

Le point commun, c'est l'utilisation du système financier mondial pour recycler les capitaux. Les différences, c'est la manière dont on intègre ces capitaux dans le système et éventuellement la manière dont on les fait sortir. On pouvait choisir de lutter contre les points communs qui se situent à l'intérieur du système financier. On a décidé de faire semblant de lutter contre les spécificités du financement du terrorisme,

© AFP

Certains réseaux utilisent le système financier mondial pour recycler les capitaux et mettre en place des trafics juteux, comme celui des armes.

c'est-à-dire les points d'entrée et de sortie du système financier. Ce choix révèle quelles sont les véritables intentions en matière de lutte contre le blanchiment.

Les États-Unis et Bush ne veulent donc pas de véritable transparence financière. Pour protéger leurs intérêts et ceux de leurs multinationales?

À côté de la grande politique, et souvent même devant elle, il y a toujours, hélas, la petite, bien plus médiocre encore. Qu'il y ait des arrière-pensées personnelles ne saurait surprendre. Nous n'avons pas besoin de traverser l'Atlantique pour en avoir une triste illustration. L'Italie berlusconienne nous montre ce que peut devenir l'appropriation du pouvoir d'État par un clan dont le chef a construit sa fortune d'une manière pour le moins douteuse et a conquis le pouvoir en achetant les médias. Le ver est dans le fruit européen, et comme une union

Combattre le terrorisme Entre fausse traque et chausse-trape

Jean de Maillard, magistrat spécialiste de la criminalité financière.

Je crois qu'il existe des libertés actives et visibles –droit de vote, liberté d'opinion et d'expression, de culte...– et des libertés invisibles ou passives, comme le droit au respect de la vie privée.

politique s'aligne toujours sur son niveau le plus bas, nous sommes mal placés aujourd'hui pour donner des leçons aux Américains.

Sans cautionner le comportement de Silvio Berlusconi, quels sont les pays d'Europe dont les dirigeants politiques combattent vraiment la délinquance financière? La démission du juge Halphen, en France, ne démontre-t-elle pas que le problème n'est pas singulier mais général?

Il est vrai que l'écart entre les déclarations et les actes politiques est impressionnant, que ce soit au niveau national, européen ou international. Le Conseil européen de Tampere avait affirmé que «les auteurs d'infractions ne doivent pouvoir, par aucun moyen, mettre à profit les différences de système judiciaire entre les États membres». Dans la réalité, c'est pourtant ce qui se passe tous les jours et les États ne font rien pour changer les choses. Le résultat, c'est que non seulement la lutte contre la criminalité est complètement inefficace mais surtout que ces différences entre les systèmes sont exploitées par les criminels et les fraudeurs pour monter leurs activités: ils se servent des facilités qui leur sont offertes pour mettre en place de nouveaux trafics que les distorsions juridiques rendent particulièrement fructueux. Beaucoup de policiers et de juges sont d'ailleurs d'autant plus découragés qu'ils sont critiqués alors qu'ils n'ont pas les moyens de faire leur travail.

¹ De l'usage du crime par la mondialisation, Fayard, Paris, 2001.

² Voir: www.lettreblanche.com

³ GAFI: Groupe d'action financière internationale.

⁴ Hawalla: mode de compensation de créances, traditionnel dans le commerce oriental, sans jeu d'écritures, seule la confiance des partenaires en affaires compte.

⁵ Black pesos market: système parallèle d'échange de pesos en dollars pour blanchir l'argent du narcotrafic.

duelles. Celles-ci ne peuvent être absolues car elles peuvent se heurter à d'autres. Par conséquent, il faut arbitrer et, pour ce faire, la démocratie doit fonctionner sereinement mais sans démagogie. Le monde a changé depuis le XVIII^e siècle et il faudrait peut-être réfléchir à ce que doivent et peuvent être les libertés au XXI^e siècle. Je crois qu'il existe des libertés actives et visibles –droit de vote, liberté d'opinion et d'expression, de culte...– et des libertés invisibles ou passives, comme le droit au respect de la vie privée. Je crains personnellement qu'une trop grande extension de ces dernières ne finissent par miner les premières. Je ne suis pas choqué que l'on soumette les individus à des contrôles, que l'on permette par exemple la connexion des fichiers informatiques dans certaines conditions (plus larges qu'actuellement) si de telles mesures nous permettent de bénéficier de la première des libertés qui est quand même de vivre dans la sécurité. Cela doit se discuter démocratiquement, mais sans peur ni anathème.

Les mesures antiterroristes envisagées ou adoptées par les gouvernements occidentaux ne cachent-elles pas des germes liberticides?

Les libertés sont parfois contradictoires. Celles que l'on qualifie de publiques, comme la liberté de vote dans une démocratie, sont des biens collectifs non partageables, qui n'entrent donc pas en conflit avec d'autres libertés de même nature. Ce n'est pas le cas des libertés individuelles: présomption d'innocence,

droits de la défense, etc. Depuis le 11 septembre, on se rend compte que les services d'enquête et de répression sont démunis face à certains types de criminalité. Je pense donc qu'il faudrait avoir le courage de s'interroger, par exemple, sur la connexion des fichiers informatiques des données personnelles: c'est une nécessité pour faire du renseignement efficace. On peut concevoir une plus grande permisivité en faveur de la connexion des fichiers informatiques sans que cela soit considéré comme une atteinte intolérable aux libertés. Quitte à accroître d'ailleurs les contrôles a posteriori. Mais je crains que la démagogie ne l'emporte et que l'on préfère limiter certaines libertés comme celle de circulation car c'est plus valorisant vis-à-vis d'un certain électorat, même si c'est d'une efficacité discutable.

Les magistrats se sont-ils fait suffisamment entendre depuis le 11 septembre? En d'autres termes, le mandat d'arrêt européen, notamment, tel qu'il est conçu, répond-il à vos attentes?

Le problème du mandat d'arrêt européen, c'est surtout qu'il ne verra probablement pas le jour... en tous cas pas avant de longues années. Le mandat n'existera, en effet, que lorsque tous les États membres de l'Union auront ratifié la convention qui l'aura créé, convention qui n'existe pas encore. Et l'on peut faire confiance à M. Berlusconi pour traîner les pieds... Quant au parquet européen, dont tout le monde sait qu'il est indispensable, on ne cesse de lui objecter des difficultés «techniques» qui, effectivement, ne sont pas surmontables si on ne veut pas les surmonter. Pourtant, la Commission européenne a étudié de très près la question et elle a publié un Livre vert en décembre 2001 dans lequel elle montre que le Parquet européen est tout à fait réalisable. Le tout, c'est de le vouloir. Mais qui le veut? ▲

Propos recueillis par Sergio Carrozzo

Convention laïque 2002

Le 20 avril 2002

**au Centre culturel
Marcel Hicter
La Marlagne - Wépion**

Convention laïque 2002

L'action des associations La laïcité en mouvement Du programme aux acteurs

Deux conventions, celles de Gembloux en 1996 et de Mons en 1999, nous ont permis d'actualiser les axes politiques essentiels du mouvement laïque.

Les résolutions adoptées lors de ces deux manifestations ont largement déterminé les actions du CAL de ces dernières années. Le programme défini est ambitieux.

Cette année, la Convention se focalise sur les acteurs, qu'ils soient bénévoles, militants ou sympathisants agissant au niveau local.

Il s'agit essentiellement d'explorer la façon d'augmenter notre pouvoir d'action:

- Comment relayer vers les différents niveaux de pouvoirs les problématiques identifiées par les laïques dans un quartier, dans une commune?
- Comment accroître le soutien aux associations locales pour développer leur action et augmenter leur présence dans leur entité?
- Comment utiliser au mieux toutes les ressources et les compétences disponibles au sein du mouvement?

La Convention se veut un temps privilégié pour parler ensemble de nos revendications, de nos colères, de nos espoirs, mais aussi pour partager nos initiatives dynamiques.

Un temps privilégié pour s'informer des actions des autres dans les villes voisines ou plus lointaines.

Un temps privilégié pour jeter des ponts entre nous, pour prendre conscience de la diversité de nos actions, pour nous réjouir du travail réalisé par les uns et les autres.

Un temps privilégié pour nous rencontrer, nous découvrir mutuellement, pour élargir nos horizons, pour témoigner de notre solidarité avec les préoccupations des laïques de la Communauté française...

Quels acteurs?

De nouvelles associations laïques se créent chaque année. C'est le signe de la vitalité, de la volonté d'action d'un nombre sans cesse croissant de laïques qui s'associent pour, à leur niveau, à leur manière, construire une société plus juste, plus démocratique, plus fraternelle.

Aujourd'hui, quatre mille hommes et femmes assument une responsabilité d'administrateur d'une association laïque.

Ils agissent sans se laisser piéger par le monde dans lequel nous vivons, par un contexte dans lequel l'image prend le

La Convention pour qui, pour quoi?

La Convention est l'organe de réflexion et de concertation du mouvement laïque. Elle est le lieu de rencontre de ses responsables et de ses adhérents.

Elle se compose des membres des associations laïques affiliées au CAL ou à l'une de ses régionales.

Elle adopte des résolutions qu'elle transmet au conseil d'administration.

Y sont également invitées les personnes qui, sans exercer une activité au sein du réseau associatif laïque, en partagent les idéaux.

Le conseil d'administration du CAL désigne la personne qui assure la présidence de la Convention.

pas sur les mots, l'émotion sur la raison, l'individualisme sur l'intérêt général, la passivité sur l'action.

À contre-courant, ils défendent la pratique du libre examen, la méthode de travail par excellence des laïques, qui implique la recherche rigoureuse de l'information et l'analyse critique.

Au cœur du débat sur la place de la société civile dans les pratiques démocratiques et citoyennes, ils sont présents.

Ils développent des actions dans des domaines infiniment variés: du centre de planning à la défense de l'enseignement officiel, des fêtes de la jeunesse laïque aux conférences, de la cérémonie de mariage à la liberté d'expression, des expositions à l'assistance morale dans les hôpitaux, de l'accueil d'enfants en difficulté aux repas conviviaux, des animations pour des groupes scolaires à l'aide aux justiciables, des groupes de réflexion aux services sociaux,...

Des réflexions

À côté de l'enthousiasme, il existe aussi les difficultés, parfois le découragement. Assurer la relève de la direction de l'association, nouer le contact avec un public plus jeune, trouver les moyens pour mettre en œuvre ses projets sont des défis qu'il n'est pas aisés de relever.

Convention laïque 2002

Afin de baliser les réflexions de la Convention, le comité organisateur a mis en place cinq ateliers préparatoires à ceux qui se réuniront le jour de la Convention.

Ceux-ci ont permis de faire un premier tour des questions qui préoccupent les laïques actifs dans les associations locales et ont pour objet d'amorcer le débat qui restera totalement ouvert le jour de la Convention.

Les thématiques abordées sont liées:

- aux activités culturelles et sociales des associations;
- à leurs relations avec l'extérieur et avec le monde politique;
- aux synergies qu'elles souhaitent développer;
- aux publics qu'elles veulent mobiliser;
- au cadre pluraliste de leurs interventions;
- à leurs moyens d'action.

Des premiers constats

De manière non exhaustive, les quelques séances qui ont réunis des laïques impliqués au niveau local ont mis en évidence une série de constats.

- L'adhésion à des valeurs communes sous-tendent les actions mises en œuvre, que ce soit dans le secteur culturel, social ou de l'assistance morale.
- Les laïques ont contribué à des avancées significatives dans un certain nombre de débats de société, principalement éthiques. Ces avancées se sont traduites en actes concrets. Au niveau local, cette influence est moins marquante, l'association locale étant plus souvent dans une position de demandeur vis-à-vis du monde politique.

- De nombreuses associations locales agissent dans un environnement où elles sont très minorisées et donc peu ou pas reconnues.

- Les associations craignent souvent la présence de politiques en leur sein. Elles craignent d'être «récupérées». Elles rencontrent des difficultés à articuler leur volonté d'indépendance et la nécessité de disposer d'un réseau de relais politiques, levier indispensable à la poursuite de nos actions.

- Les associations locales craignent d'être assimilées à un culte.

- Les laïques sont très réactifs par rapport à l'Église catholique et n'ont pas suffisamment étendu leurs réflexions en ce qui concerne la présence de l'islam dans notre pays.

- Renforcer les synergies nous assurerait une meilleure efficacité dans l'action, une meilleure visibilité du mouvement, une stimulation par la valorisation des complémentarités. Pour ce faire, des obstacles doivent être levés et une dynamique de changement doit être mise en œuvre.

- Les associations locales n'ont pas toujours une perception claire des types de liens qu'elles peuvent nouer au sein du mouvement et du soutien qu'il peut leur apporter.

- Les demandes d'aide des associations locales au sein du mouvement sont très variées: financière, logistique, en personnel, en communication.

- Certaines associations vivent trop repliées sur elles-mêmes, avec une attitude élitiste vis-à-vis de l'extérieur.
- Les cérémonies laïques sont trop peu connues du grand public.
- Les différences philosophiques n'empêchent pas un travail en commun sous forme de partenariat.
- Les associations laïques suscitent assez facilement des collaborations avec les établissements scolaires mais maintiennent difficilement ces contacts avec les jeunes adultes.
- De manière générale les professeurs de morale participent peu aux activités organisées par les associations laïques, qu'elles soient culturelles ou sociales.

Des premières propositions

Des pistes d'action en vue de changer la situation actuelle tant au niveau des synergies à créer, des relations avec le monde extérieur au mouvement ou avec les jeunes commencent à être exploitées.

Nous vous attendons nombreux le 20 avril pour échanger vos expériences et pour construire ensemble nos nouvelles modalités d'action et de relations internes et externes.

La Convention «Jeunes»

Les adolescents participeront à la Convention. Ils travailleront en atelier pour préparer une présentation de leur perception de la laïcité et de leurs attentes vis-à-vis du mouvement laïque. Cette présentation à l'ensemble des participants se déroulera dans l'après-midi en prélude à la découverte de l'«espace-associations».

L'espace-associations

Toutes les associations locales ont été invitées à présenter leurs activités le jour de la Convention. Avec le soutien des régionales du CAL, leurs réalisations seront présentées sous de multiples formes.

Ce parcours nous permettra de mesurer la diversité des implications des laïques dans leur espace de proximité avec le public.

Convention laïque 2002

Présidée par Charles Susanne

Programme de la journée

09h00	Accueil des participants	14h00	Travaux en ateliers
09h30	Introduction par Claude Javeau	15h00	Paroles aux jeunes - Espace associations
10h15	Pause	16h00	Synthèse des travaux en ateliers et vote des résolutions
10h30	Travaux en ateliers	17h15	Clôture des travaux.
12h30	Repas		

En fonction des demandes, des activités spécifiques seront proposées aux enfants durant toute la journée.

Les personnes de contact

Pour toute question pratique quant à votre présence à la Convention n'hésitez pas à appeler soit la régionale du CAL proche de chez vous, soit la Fédération des Amis de la Morale Laïque, soit la Fédération des Maisons de la Laïcité, soit encore le CAL.

Bruxelles Laïque:	Yvon Poncin, administration - Tél/Fax: 02/734.93.27
CAL/Charleroi:	Pierre Lefèvre, directeur - Tél: 071/53.91.71 - Fax: 071/53.91.81 - pierre.lefeuvre@calcharleroi.be
CAL/Brabant Wallon:	Françoise Bourguet, déléguée aux relations - Tél: 010/22.31.91 - Fax: 010/22.72.11. - calbw@laicite.be
CAL/Liège:	Jacques Smits, directeur - Catherine Maréchal, déléguée à la gestion - Tél: 04/232.70.40 - Fax: 010/22.72.11. - secretariat@cal-province-liege.be
CAL/Luxembourg:	Marie-Ange Cornet, directrice - Tél: 061/22.50.60 - Fax: 061/22.56.48 - callux@swing.be
CAL/Namur:	Alice Botquin, coordinatrice - Tél: 081/73.01.13 - Fax: 081/71.60.40 - calnam@laicite.com
Picardie laïque:	Claudine Lefèvre, administratrice - Tél: 064/66.41.45
FAML:	Tél: 02/476.92.83 - Fax: 02/219.09.43
Fédération des Maisons de la Laïcité:	Tél: 071/53.91.85 - 071/53.91.89
CAL:	Danielle Schoonooghe, secrétaire générale - Emel Mete, déléguée au secretariat Tél: 02/627.68.11 - Fax: 02/627.68.01



CONVENTION LAÏQUE 2002 BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom: Prénom:
 Adresse:

 CP: Ville:
 Téléphone: E-mail:

Je participerai à la Convention laïque le 20 avril 2002 et je m'inscris à l'atelier:

Atelier 1: Activités culturelles des associations locales Atelier 4: Relations avec le politique
 Atelier 2: Activités de service des associations locales Atelier 5: Vers des synergies

Atelier 3: Relations avec l'extérieur
 Je sollicite un transport groupé oui non

Je serai accompagné(e) de enfant(s) âgé(s) de
 Je verse la somme de 12 au compte 210-0624799-74.

Ce bulletin d'inscription est à retourner au Centre d'Action Laïque, CP 236 - Campus de la Plaine ULB, avenue A. Fraiteur, 1050 Bruxelles ou par fax: 02/627.68.01.

Voilà bien un livre qui mérite de figurer sur les rayons de toutes les Maisons de la Laïcité. Et dans la bibliothèque personnelle de chaque libre penseur. Que toutes celles et ceux qui n'ont pas connu les événements des années 70 et la bataille en faveur de «l'interruption volontaire de grossesse» consacrent un instant de leur vie à s'informer sur la condition de la femme en ces temps pas si lointains. Ils évoqueront ainsi la personnalité attachante d'un homme qui a symbolisé une petite lumière d'espoir dans le long tunnel d'un obscurantisme dont les «pro vita» et les fanatiques de l'Opus ne semblent plus être qu'une forme de folklore attardé. Attardés peut-être, ces fossiles, mais toujours prêts à tout remettre en cause par leur fondamentalisme et leur cléricalisme impénitent.

Le «grand Peers»: je revois sa haute silhouette pénétrant dans le hall de la Cité universitaire, entouré de ses amis, discutant, polémiquant, accompagnant ses démonstrations de gestes précis de mains qui me semblaient bien longues. Autour des années 1949-50, la passion politique jouait un grand rôle dans la vie étudiante de l'ULB et quelques «médecins» montaient de St-Pierre ou de Brugmann vers le Solbosch où se concentrait l'essentiel de la vie étudiante. Lors des manifestations, la taille de Peers le faisait repérer immédiatement et je me souviens de lui argumentant avec la police au

coin du boulevard Anspach et de la rue du Lombard à l'occasion d'une manifestation de juillet-août 1950. L'engagement politique était un impératif moral: Peers fut fidèle à ce principe jusqu'à son dernier jour.

C'est pourquoi j'ai pris tant de plaisir à lire chacun des textes qui rendent hommage à ce citoyen courageux qui fut faire face à son Ordre et aux scrupules attardés de nombreux frères avec une constance jamais démentie. Le docteur Boute rappelle opportunément qu'il fut, dès le début de sa carrière en 1953, un propagateur convaincu des méthodes, alors souvent décriées et suspectes parce que venant d'URSS, de l'accouchement sans douleur. Insulté, calomnié, il fut garder son calme et imposer par son humanisme agissant un bouleversement dans les moeurs dont il ne vit point l'aboutissement. L'apprécié de cette bataille qu'il avait entamée fut couronnée, je vous le

Un hommage à Willy Peers Un humaniste en médecine

rappelle, par l'inraisemblable pantomime de «la mise dans l'impossibilité de régner» d'un roi qui se refusait à contresigner une loi votée régulièrement par le Parlement.

En 165 pages, ce petit livre rassemble douze contributions présentées le 8 mars 1999 lors d'un colloque organisé à Namur par le CAL-Namur, l'Institut d'histoire ouvrière économique et sociale de Seraing et le PAC-Namur. Merci aux auteurs: J.-J. Amy, J. Lemaître, J. Boute, P. Tousaint, P. de Locht, R. Coen, R. Lallemand, F. Kruyen, N. Malincoli, M. Hannotte et à Alice Botquin, coordinatrice du travail. Ils ont fait plus que de l'histoire anecdotique en exprimant ce qu'ils ont dans leur cœur et leur mémoire, en dressant un portrait fraternel et empreint d'émotion d'un homme tel qu'on aimerait en rencontrer plus souvent dans notre société.

André Koeckelenbergh

Willy Peers, un humaniste en médecine, éditions du Cerisier, Cuesmes (Mons), 12,27

Russie

Le tournant de Poutine

Les attentats du 11 septembre ont offert à Vladimir Poutine l'occasion d'un véritable tournant stratégique.

La Russie a fait un retour en force sur la scène internationale, en tant qu'allié des États-Unis dans leur «campagne antiterroriste».

Les médias –officiels mais surtout libéraux– mobilisent l'opinion contre les islamistes, les Caucasiens, les Tchétchènes assimilés aux terroristes palestiniens et d'Al-Qaida. Cette propagande et les violences dont elle s'accompagne heurtent de front les communautés musulmanes de Russie (20 millions). Certains soulignent «la chance unique qui se présente d'arrimer pour de bon la Russie à l'Occident».

Parmi les raisons du président russe d'opérer un tel choix, la plus souvent citée –évidente– est la légitimation internationale de la guerre en Tchétchénie, où les Russes se posent en «avant-garde» dans la lutte contre le terrorisme. Selon les experts russes, Washington subirait l'effet-boomerang de plusieurs décennies de soutien aux intégristes musulmans: contre les alliés arabes de l'URSS (années 50-70) la révolution communiste afghane et l'armée soviétique venue à sa rescoufse (années 80), puis, dans les années 90, en Bosnie et au Kosovo, en Afghanistan (les Talibans) en Asie centrale et au Caucase dans des régions pétrolières ciblées par les réseaux de Ben Laden¹. Leurs principales sources de financement et d'encadrement, l'Arabie saoudite et le Pakistan, sont fragilisés en tant qu'alliés des États-Unis. Washington «rejoint» donc Moscou autant que le Kremlin «se rallie» à la Maison-Blanche.

Alliance tactique ou tournant durable?

Certes on n'en revient pas aux idylles du début des années 90. Une lucidité glaciaire est aujourd'hui de mise.

Les relations américano-russes ont connu trois phases. De 1991 à 1998, on est passé de l'euphorie à la désil-

lusion. Le président russe Boris Eltsine lance en 1991-92 la «thérapie de choc» recommandée par le FMI et les experts américains, il obtient les crédits précédemment refusés au président soviétique Mikhaïl Gorbatchev, il place à la tête des Affaires étrangères (MID) un Andréï Kozyrev très américainophile qui en écarte les diplomates antiaméricains et pro-rababes. Il liquide les parlements et soviets locaux opposés à ses réformes (1993) et marginalise les communistes pourtant forts électoralement. Bientôt cependant, les Russes s'inquiètent de l'élargissement à l'Est de l'OTAN (et en 1999, de sa nouvelle doctrine consacrant le droit d'interventions «hors-zone»), des relations militaires nouées par les États-Unis avec l'Ukraine, la Géorgie et l'Azerbaïdjan. Les projets d'oléoducs destinés à exporter les richesses du bassin caspien en évitant le territoire russe –concoctés en Transcaucasie (déclarée «zone d'intérêts stratégique des États-Unis») et de concert avec les alliés turcs, ainsi qu'avec les ex-républiques soviétiques d'Asie centrale et le régime taliban en 1996– renforcent les craintes d'«encerclement», alors que l'intervention dans les guerres yougoslaves, au Kosovo et en Serbie, a permis l'implantation américaine dans les Balkans. D'où l'impression d'une stratégie d'affaiblissement de la Russie sur l'ensemble de l'«échiquier» eurasien. À quoi s'ajoute la remise en cause du traité ABM de 1972 et l'intention, confirmée par Bush junior, de la mise en œuvre du «bouclier antimissiles», qui neutraliserait définitivement la puissance nucléaire russe, déjà fort diminuée et vieillie. En 1996, les Talibans prennent Kaboul avec le soutien américain. Prises de peur, la Russie, les républiques d'Asie centrale et la

Chine forment le «groupe de Shanghai», pour résister aux mouvements islamistes et séparatistes.

Entre 1998 et 2000, s'esquisse un climat de «guerre froide». Le krach financier de l'été 1998 en Russie ébranle la confiance de la nouvelle bourgeoisie moscovite dans les réformes dont elle a bénéficié jusqu-là, et dont les effets pervers sont maintenant imputés aux Américains. Le mécontentement social face aux salaires impayés et à l'extension de la misère porte au pouvoir un gouvernement centriste que dirige l'ancien diplomate gorbatchevien Evgueny Primakov, aux Affaires étrangères depuis 1996. Cet orientaliste de formation fait évoluer la politique extérieure russe de l'américanisme de Kozyrev vers un rééquilibrage en direction de la Chine, de l'Inde, de l'Iran. En matière économique, Moscou décline les conseils de Domingo Cavallo – inspirateur de la politique économique argentine. Primakov s'oriente vers une restauration de l'État face aux oligarchies financières et aux mafias. Cet épisode sera de courte durée. Les groupes financiers russes et leurs médias se mobilisent contre «le péril rouge» et, de concert avec le président Eltsine démissionnaire, lancent sur orbite Vladimir Poutine. En août 1999, l'attaque des commandos islamistes de Bassaiev-Khattab au Daghestan et les attentats de Moscou et Volgodonsk servent de prétexte au déclenchement de la deuxième guerre de Tchétchénie. La population déboussolée porte Poutine et le charge d'attentes contradictoires. L'une d'elles est la restauration de la fierté nationale face à l'arrogance américaine.

Poutine devenu président en mars 2000, avec le soutien américain, restaure la confiance. Certes, il relance la production et les ventes d'armes (notamment à l'Iran), rétablit

la mélodie de l'hymne soviétique, rend les honneurs au «grand peuple soviétique» vainqueur de l'Allemagne nazie en 1945. Il sait que les sondages révèlent, encore en 2001, 60% de «nostalgiques de l'URSS», dix ans après sa chute. Aucune manifestation officielle (ni populaire) ne salue la «grande révolution démocratique» de 1991. Inquiétant? Pour nombre d'éditorialistes occidentaux et démocrates russes, certainement. «Poutine, ancien du KGB», rappelle-t-on opportunément. En fait, les concessions symboliques enlèvent aux communistes le monopole du patriotisme et n'empêchent pas le nouveau président de confier aux libéraux radicaux (Grâf, Illarionov) la reconduction des réformes de marché: nouvelle vague de privatisations des industries, des télécommunications et des terres non agricoles, abolition du «code du travail» soviétique qui entrave encore les licenciements économiques et la flexibilité du travail, tout le contraire d'un «retour au socialisme»! Mais le libéralisme poutinien va de pair avec une restauration autoritaire - qui permet la collecte des impôts et remet au pas les barons régionaux. Les libertés syndicales sont réduites, la répression du séparatisme tchétchène est cruelle et meurtrière. À l'intérieur, il jouit du ralliement des partis de droite, centristes et régionalistes. Les groupes financiers et les médias sont apparemment domestiqués. Poutine profite d'une conjoncture économique favorable: après neuf ans de récession, la croissance a repris depuis 1999. Les arriérés de salaires sont payés. La Russie serait en mesure de mieux assurer le service de ses dettes, de s'ouvrir largement aux investissements étrangers, de marcher sans crainte dans la voie de la globalisation - leitmotiv de Poutine. Le pari sera-t-il gagné?

Beaucoup dépendra des Etats-Unis. Il est vain d'imaginer que ceux-ci renoncent à leurs visées hégémoniques mondiales, notamment sur le continent eurasien. Mais des questions restent ouvertes: agiront-ils dans l'«unilatéralisme» ou en concertation avec les grands acteurs de cet «échiquier», Europe, Russie, Chine, Inde? Vont-ils privilégier, comme on l'espère à Moscou, l'option de la coopération avec la Russie et les anciens pays de l'URSS, de concert avec le Kremlin, pour le développement pétro-gazier, et de préférence aux liens traditionnels avec le monde arabo-musulman? Quelle part laisseront-ils à Moscou de ses zones d'influence en Asie centrale et en Transcaucasie, où des bases américaines seraient en projet?

À la grande déception de Poutine, déjà, Américains et Français installent une base au Kirguizstan, Washington, Paris et Londres reçoivent officiellement les représentants des séparatistes tchétchènes et radio *Free Europe* (financée par le Congrès américain) devrait incessamment lancer des émissions en trois langues caucasiennes, dont le tchétchène.

Un ancien du KGB parfaitement recyclé dans de nouvelles alliances stratégiques.

Rien n'est joué

Tant Washington que Moscou se cherchent une nouvelle stratégie. Poutine mise sur un rôle «plus autonome» de l'Europe et sur le nouveau traité de coopération avec la Chine (juillet 2001).

Affaiblir la Russie et mieux l'intégrer à la globalisation ne sont pas des objectifs contradictoires: son insertion dans l'OTAN et l'OMC, son ouverture aux capitaux occidentaux moyennant de substantiels avantages pour les élites locales peuvent aller de pair avec un abandon des objectifs de puissance et des «singularités culturelles». Mais ce renoncement à un millénaire d'histoire russe est-il concevable sans graves convulsions? Pour l'heure, l'apathie générale d'une population captée par la «débrouille» et la mollesse des oppositions permet à Poutine de miser sur un large consentement social.

Mais l'embellie économique est fragile. Elle est redéivable aux recettes de l'exportation des matières premières et énergétiques (16% du PIB, 80% des exportations). Une baisse des cours mondiaux serait fatale. Les effets bénéfiques, pour la production nationale, de la dépréciation du rouble s'épuisent également et la fuite des capitaux continue. On ne voit pas encore de véritable politique industrielle et d'afflux d'investissements qui conjugueraient croissance et modernisation.

Enfin, il y a la société que négligent souvent les spéculations géopolitiques. Où en sont ses potentialités, après une décennie de régression - niveau et espérance de vie, santé publique, malnutrition des enfants, fuite des cerveaux etc...? C'est une autre Histoire que cette évaluation d'une société rompue et toujours en mouvement. Mais c'est d'elle aussi que dépendra la position future de la Russie sur la scène mondiale.

Jean-Marie Chauvier

¹ Cf Richard Labévière, *Les dollars de la terre*. Les États-Unis et les islamistes, éd. Grasset, 1999. Ahmed Rashid, *L'ombre des talibans*, éd. Autrement, 2001.

Jean-Charles Brisard, Guillaume Dasquie, *Ben Laden. La vérité interdite*, éd. Denoël, 2001.

Pierre Abramovici, «L'histoire secrète des négociations entre Washington et les talibans», dans *Le Monde diplomatique*, février 2002.

Voir aussi l'article «La Russie au tournant», de J.-M. Chauvier, *Espace de Libertés* n°279, mars 2000.

La décolonisation inachevée

Un ensemble de «possessions de type colonial» constitue pour l'Europe un enjeu non négligeable tant en termes commercial que militaire et scientifique.

Les médias français nous ont appris avec fierté que le premier euro a été dépensé en ce début 2002 en France, plus exactement dans un territoire français d'outre-mer, à l'île de la Réunion. Un citoyen français y acheta en euros, avant tout autre européen du continent, un kilo de lychees.

Les territoires français d'outre-mer, comme un certain nombre d'autres territoires, îles et archipels, font partie de territoires et espaces maritimes demeurés depuis la fin de l'ère coloniale, dans les années soixante, partie intégrante ou sous tutelle des métropoles coloniales européennes française, britannique, hollandaise, espagnole et portugaise. Reliquat, diront certains; sans doute, mais bien utile¹.

Les métropoles persistent

Il reste les colonies intérieures, telles l'Irlande du Nord ou Gibraltar pour

© AFP

¹ Lorsque s'achevait durant la décennie soixante l'épopée du colonialisme devenu obsolète, se déployait déjà son clone, le colonialisme global des firmes transnationales.

«Ce nouveau colonialisme des firmes transnationales risque fort d'être le plus impudent et le plus brutal que l'on ait jamais vu. Il pourra déposséder, appauvrir et marginaliser plus de gens, détruire plus de cultures, causer plus de désastres écologiques que le colonialisme de jadis ou le développement des cinquante dernières années». Cette phrase est extraite de l'article d'Edward Goldsmith intitulé «Seconde jeunesse pour les comptoirs coloniaux, paru dans *Manière de voir* 58 (juillet août 2001) sous le titre «Polémique sur l'histoire coloniale».

Kourou, en Guyane française.

la Grande-Bretagne, la Corse pour la France, les Canaries pour l'Espagne, le Groenland pour le Danemark.

Il reste surtout les colonies extérieures, dont les statuts varient énormément selon le cadre de relations fixées par la métropole. Cet éventail de relations peut aller de la quasi-indépendance à l'intégration complète à la métropole.

Parmi les territoires intégrés aux territoires métropolitains, on dénombre pour la France: quatre départements d'outre-mer, la Guyane (Amérique du Sud), la Guadeloupe et la Martinique (Caraïbes) et la Réunion (Océan Indien); pour le Portugal: les Açores (Atlantique), Madère (Afrique); pour l'Espagne: îles Canaries (Afrique), Ceuta et Melilla (Maroc).

Parmi les territoires non intégrés, la métropole consent à accorder une certaine autonomie, c'est le cas du Danemark pour le Groenland; de la France pour la Nouvelle-Calédonie

(Kanaky), la Polynésie française, Wallis et Futuna (Pacifique austral), les terres françaises australes et antarctiques, Mayotte (océan Indien), Saint-Pierre-et-Miquelon (au large du Canada, dans l'Atlantique); des Pays-Bas pour Aruba, Bonaire, Curaçao, Sint Eustatius, Sint-Maarten, Saba (Caraïbes); de la Grande-Bretagne pour Anguilla, Montserrat, les îles Caïmans, Turk et Caïcos, Vierges (Caraïbes), Ste-Hélène, les îles Sandwich et Falkland (Atlantique Sud), Pitcairn (Pacifique Sud), le territoire antarctique britannique, le territoire britannique de l'océan Indien et enfin c'est le cas du Portugal pour Macao.

Des intérêts commerciaux...

Cette Europe d'outre-mer, parfois éloignée de plus de 20.000 km de notre continent, permet à l'Europe des stratégies d'avancées et de contrôle d'une partie du marché mondial. Ces portions éloignées échappent en général aux directives qui régissent le grand marché intérieur de l'Union. Elles constituent des espaces à partir desquels l'Europe mène des politiques commerciales concurrentes et souvent peu loyales vis-à-vis des pays d'Afrique mais surtout des Caraïbes et du Pacifique avec lesquels elle est liée par les accords de Cotonou (ex-Lomé). C'est notamment le cas pour des produits comme la banane, le sucre, le rhum, etc.

Mais au-delà de ces aspects commerciaux, il en est de plus fondamentaux encore. Ces territoires offrent à la France et à l'Angleterre en particulier des arrières sûrs et équipés des plus utiles dans les projections de la défense européenne en cours d'élaboration.

N'oublions pas le rôle en Polynésie française de l'atoll de Mururoa qui abrite un ensemble de centres de recherche et d'expérimentation nucléaire. Plus de 140 essais nucléaires y ont été pratiqués. Le président français Chirac ne vient-il pas, fin 2001, d'autoriser la reprise de ces essais? La Guyane française abrite quant à elle le centre spatial européen de Kourou d'où sont lancées les fusées Ariane.

Au vu des cartes, l'ensemble des îles ou archipels concernés paraissent modestes. Toutefois la convention de 1990 sur le droit à l'exploitation des mers, à la réussite de laquelle se sont activés les Européens, multiplie ou élargit les espaces de pêche réservés aux Européens mais offre en outre des perspectives non négligeables en terme d'exploitation des richesses minérales sous-marines.

... et géopolitiques

La Polynésie, avec ses 120 îles et atolls, couvre une surface maritime égale à la superficie de toute l'Europe occidentale. La guerre des Malouines ne fut pas une affaire de principe ou de quelques troupeaux de moutons pour la couronne britannique. Les Malouines constituaient durant la guerre froide un des chaînons constitutifs du système géopolitique de défense des intérêts occidentaux. Actuellement, sa situation géographique lui confère un rôle clé dans la communication stratégique entre les deux bassins maritimes parmi les plus importants de la planète. Aujourd'hui, les Malouines abritent une base aéronavale importante qui participe directement des accords de défense anglo-américains.

Pour l'Espagne, plus question d'oser dire que les Canaries ne sont pas européennes et pourtant, au vu des cartes, elles semblent tout aussi africaines que les îles du Cap Vert.

C'est aux Canaries, à Ceuta et Melilla, deux enclaves espagnoles au Maroc, que sont aujourd'hui emprisonnés les prisonniers de l'ETA, basques espagnols, comme au temps des colonies pénitentiaires françaises et britanniques.

Enfin, s'il existe aujourd'hui un contentieux entre le Front Polisario représentant les populations sahraouies et le Maroc, c'est parce qu'en 1975, l'Espagne, au lieu de procéder à la décolonisation du Sahara occidental, comme l'y invitaient les Nations unies, a préféré confier la gestion administrative du territoire au Maroc et à la Mauritanie. Le Sahara occidental est aujourd'hui occupé par 120.000 soldats marocains et les Nations unies n'arrêtent pas de tergiverser quant à la tenue d'un référendum d'autodétermination. Depuis que le Maroc a suspendu ses accords de pêche avec l'Union européenne, il y a quelques mois, il est étonnant de constater que l'Espagne s'est souvenue du Front Polisario.

Le Portugal, quant à lui, entretient des bases militaires aux Açores et a

...

Des atolls modestes mais qui représentent des perspectives d'exploitation qui le sont beaucoup moins.

cédé sans consultation populaire une base navale à l'OTAN à Sao Miguel, une base américaine à Lages, une base française à Das Flores. Les Açores constituent l'une des bases d'étape pour les forces d'intervention rapide de l'OTAN et ont servi pour les Américains contre la Libye, pour les Britanniques lors de la guerre des Malouines, mais étonnamment aussi pour les Israéliens lors de la guerre du Kippour.

En 1990, l'ONU décréta que la décennie 1990-2000, était celle de la décolonisation. Lors de l'adoption des décisions relatives à la mise en œuvre du programme de cette décennie, c'est en chœur que les pays européens membres de la CEE se sont abstenus.

Les Européens auront décidément été beaucoup plus vigilants à défendre et à promouvoir les droits à l'autodétermination des pays de l'Est européen qui se libéraient du système communiste que ceux des hommes et des femmes des dernières colonies européennes. J'oublierai: la Chine a récupéré Hong Kong. Il est vrai que les Chinois ont d'autres atouts dans leur jeu.

Pierre Galand est maître de conférence à l'ULB, président du Forum européen pour un Contrat de Génération Nord-Sud.

Centre d'Action Laïque asbl recherche pour sa régionale CAL/Luxembourg un(e) coordinateur / coordinatrice de projets

qui aura pour mission la gestion des projets de la régionale ainsi que la gestion de l'équipe des délégués laïques chargés de la mise en œuvre de ces projets. Il / Elle sera amené(e) à se déplacer sur l'ensemble du territoire de la province.

Le / La candidat(e) devra:

- ❖ Être titulaire d'un diplôme universitaire ou d'un graduat et justifier alors d'une expérience d'au moins 5 ans dans le secteur socioculturel en tant que responsable de projets
- ❖ Être attaché(e) aux idéaux laïques
- ❖ Capable de s'intégrer à une structure en développement
- ❖ Disposer d'un véhicule et du permis de conduire B

Le dossier de candidature est à demander au CAL/Luxembourg (Place Communale, 21-25 à 6800 Libramont) sur appel téléphonique au n° 061/22.50.60. Seul ce dossier fait office de candidature et doit nous parvenir, dûment complété, **avant le vendredi 15 mars 2002** au: Centre d'Action Laïque asbl, Campus de la Plaine ULB, CP 236, 1050 Bruxelles - <http://www.laicite.be>

Les conseils de participation offrent un espace de discussion entre les différents acteurs.

Les conseils de participation

Contrainte ou ouverture?

Le décret «Missions de l'école» de juillet 1997 a imposé à tous les établissements scolaires de la Communauté française l'existence d'un conseil de participation à partir du 1^{er} janvier 1998.

Le conseil de participation comprend des membres de droit, des membres élus et des membres cooptés, au moins seize personnes qui sont désignées ou élues pour deux ou quatre ans. Tous les mandats sont renouvelables.

Les membres de droit sont le chef d'établissement et des délégués du pouvoir organisateur. Les membres élus comptent entre trois et six représentants du personnel (enseignant, auxiliaire d'éducation, psychologue, social et paramédical); entre trois et six représentants des parents d'au moins un élève et n'enseignant pas dans l'école; entre trois et six représentants des élèves de l'enseignement secondaire. Si le conseil de participation le souhaite, il peut demander des représentants des élèves dans l'enseignement fondamental aussi, et enfin un représentant du personnel ouvrier et administratif.

Les membres cooptés représentent l'environnement social, culturel et économique de l'école.

Le conseil est présidé par le chef d'établissement pour les écoles de la Communauté française ou par la personne désignée par le pouvoir organisateur pour les autres établissements scolaires. Il doit se réunir au moins deux fois par an. Telles sont les grandes lignes de l'organisation.

Quant aux objectifs, le conseil de participation est une institution qui émet des avis et qui doit être consulté pour définir les projets éducatifs, pédagogiques et d'établissement.

Il s'agit donc d'une nouveauté puisque tous ses membres ont leur mot à dire sur ce qui va ou non dans l'école. Ils auront aussi l'occasion d'évaluer les actions menées puisqu'un rapport annuel leur sera soumis.

Un premier bilan

Au bout d'un premier mandat, il est utile de faire le point et de se rappeler ce qui existait auparavant.

Il y a longtemps que les chefs d'établissement scolaire ne sont plus des dictateurs intransigeants. Depuis 1972, certaines écoles, notamment l'école normale Charles Buls, avaient mis sur pied un conseil de participation à la gestion (CPG). L'objectif était d'être un relais entre la direction, les professeurs et les élèves. Dans les établissements scolaires de la Communauté française, le conseil de participation était mis en place dès 1992.

Dans toutes les écoles, les directions forment avec les enseignants et le personnel auxiliaire d'éducation une équipe éducative. Dans beaucoup d'écoles, cette équipe devient la communauté éducative comprenant de *facto* les parents dans le meilleur des cas, représentés par une association des parents affiliée à la FAPEO. Mon expérience, mais elle n'est pas unique, m'a donné pendant treize ans l'occasion d'un dialogue franc et sincère avec les parents de l'école, et en particulier avec ceux de l'association.

Les problèmes étaient examinés lors de leurs réunions, auxquelles j'assistais très fidèlement; aux questions posées je fournissais les réponses très complètes sur tout ce qui avait motivé telle ou telle décision. La discussion se poursuivait avec des propositions éventuelles de la part des parents ou des enseignants présents à ces réunions tenues en soirée. Tous, autour de la table, nous avions un seul objectif, la qualité de l'enseignement et par conséquent le bien-être des élèves et des professeurs.

La nouveauté se résume à une participation plus effective des élèves. Là, je me souviens avoir proposé, mais c'était prématûre, que les délégués de classe assistent à une partie du conseil de classe. Cette initiative n'a pas été retenue par les professeurs et ne s'est donc pas concrétisée. Mais d'autres moyens existaient, les réu-

nions plénières, où les professeurs titulaires de classe dénonçaient certaines situations, les réunions des délégués dans le bureau de la direction, les contacts journaliers avec les élèves et les professeurs...

Mais j'aurais difficilement accepté qu'on m'impose un nombre précis de réunions, un nombre fixe de représentants... et même comme le fait le ministre Nollet, un thème de discussion. Mais sans doute ces obligations sont-elles bien utiles dans les cas où aucun dialogue n'existe.

Fin décembre 2001, toutes les élections étaient terminées dans les écoles, les nouveaux conseils de participation étaient mis en place.

Dans la réalité, les conseils de participation fonctionnent de manière plus ou moins satisfaisante. Mais des questions restent posées.

- Les parents, heureux d'avoir un lieu d'écoute obligatoire, sont-ils représentatifs de l'ensemble des parents d'une école?
- Ne sont-ils pas surtout motivés par l'intérêt particulier de leurs enfants?
- Les parents qui ont des problèmes avec l'école ne sont-ils pas ceux qui se font élire?
- Ont-ils toujours les informations suffisantes pour répondre avec compétence aux arguments avancés par la direction ou les enseignants dont c'est le métier?

Mais c'est un progrès d'avoir obligé tous les parents à prendre connaissance des projets pédagogique et éducatif de l'école: cela permet d'éviter les heurts dus aux incohérences éventuelles entre les valeurs promues dans le système éducatif familial et celles défendues à l'école.

Dans un conseil de participation bien géré, je vois un intérêt évident à confronter les avis de parents de métiers très éloignés de l'enseignement... avec pour conséquence le développement de l'argumentation de l'équipe éducative.

Que penser de l'immixtion des parents dans la méthodologie du professeur? Le juriste se permettrait-il de dire au plombier comment réparer la fuite d'eau? Alors à quel titre s'arrogerait-il le droit de dire à l'enseignant comment il doit enseigner? À chacun son métier et ses compétences.

Quant aux élèves, ils sont déçus; souvent ils ont l'impression de ne pas être écoutés, entendus... de ne pas être pris au sérieux. Dommage, mais qu'a-t-on fait pour leur apprendre à se situer dans une réunion d'adultes? Leur a-t-on proposé une formation pour être délégué de classe, comme celle qu'organise la FAPEO?

Le choix des délégués a-t-il été fait démocratiquement? Les délégués sont-ils conscients de leurs responsabilités?

Pour conclure cette comparaison entre l'avant et l'après décret, soulignons que soit les coordinations s'étaient créées spontanément et étaient organisées différemment selon les écoles, le dialogue était installé depuis un certain temps, et le décret ne change rien. Soit des entraves à la communication ont toujours existé entre parents, élèves, enseignants, direction, et ce n'est pas l'obligation de réunir le conseil de participation au moins deux fois par an qui améliorera cette situation.

Ceux-ci sont souvent considérés comme des lieux d'échange, d'information, d'appui des parents et ce d'autant plus dans les écoles où n'existe pas d'association de parents. Ce qui n'est pas le cas quand celle-ci fonctionne bien. Même dans les écoles où la population étrangère est dominante, des parents se sont présentés et ont été élus démocratiquement. Sans toujours disposer des moyens *ad hoc*, ils proposent leur aide et ont une ferme intention de collaborer.

Dans beaucoup d'écoles, les élèves sont élus démocratiquement, aidés en cela par des professeurs ou un adjoint à la direction. Les élus sont parfois des élèves opposés à tout. Ils apprennent cependant à proposer des projets réalistes et à négocier.

Mais tout dépend de la mentalité, de l'ambiance de l'école, du dynamisme de l'association des parents, de l'esprit dans lequel on veut travailler. L'efficacité des conseils de participation dépend de la culture d'école; le jeu démocratique doit pouvoir se pratiquer si on veut être cohérent avec le décret, ce qui nécessite incontestablement du temps libre!

N'oublions pas que les directions ont un rôle pédagogique primordial à jouer et il serait dommageable de ne pouvoir remplir cette fonction essentielle.

- Pour plus de détails:
- «La réélection des Conseils de participation» dans *Triologue* n°23 de 2001
 - «Franc succès pour notre colloque "Conseils de participation: bilan et perspectives"» dans *Triologue* n°24 de 2001.
 - «Conseils de participation: un nouveau départ?» dans *Éduquer* n°37, décembre 2001.
 - «Les conseils de participation à l'école» dans *Coopération et participation Pédagogie active, Démopédie*, 1998.
 - «Chez le Diro» - Conseil de la Jeunesse, 1991.

Yolande Mendes da Costa

Bonjour l'ambiance de Philippe Val

Avis de vent frais

Le chroniqueur de *Charlie Hebdo* exerce avec causticité son droit de regard sur notre société.

Dans notre société du spectacle où règne en maître la marchandise, l'euphorie est de rigueur. Chaque individu est quasi sommé de se conformer au modèle de la consommation qu'on lui intime de suivre de toutes parts. Et toute remise en cause du paradis ultralibéral, même chevillée à l'argumentation la plus pertinente, est reçue au mieux avec une condescendance affligée, au pire avec une fin de non-recevoir péremptoire. Passez votre chemin, archéo-marxiste inconscient ou doux utopiste obsolète.

C'est dire si les chroniques de Philippe Val, distillées chaque semaine sur France Inter et réunies sous le titre *Bonjour l'ambiance*¹, n'auront pas l'heure de plaire aux tenants de la pensée unique et du consensus mou qui nous gouvernent, si du moins il leur arrivait de prêter l'oreille à l'une des voix les plus toniques des médias de l'Hexagone. Ceux qui, par contre, lisent régulièrement *Charlie Hebdo* ne seront pas dépayrés puisqu'ils y retrouveront la plume vivifiante du rédacteur en chef de l'hebdomadaire fondé par Cavanna.

Philippe Val est un observateur impitoyable. Ses analyses au scalpel dissèquent les travers de notre monde avec une efficacité redoutable. L'univers des puissants –aussi irresponsables que boulimiques– est particulièrement fustigé. Le Forum de Davos, par exemple, autrement dit «la plus grande réunion de malfaiteurs du monde», en prend pour son grade, et de quelle façon! Écoutons plutôt: «À leur actif, entre autres crimes, ils ont fait confondre leurs méthodes d'enrichissement avec une méthode de gouvernement. S'ensuivirent les révoltes Reagan et Thatcher, des millions de chômeurs à travers le monde, des pays dévastés, des banlieues de grandes cités pourries de violence et de laideur commerciale, le réchauffement de la planète, les marées noires, le travail des enfants réinstitué en Angleterre, systématisé dans le tiers-monde, la culture remplacée par le

football. En trente ans, les inégalités se sont tellement creusées, au même rythme que s'élevaient leurs montagnes de dollars».

Excessif? Voire. Il faut parfois grossir le trait pour faire prendre conscience. Et, à la manière de son ami Cabu, le chroniqueur ne s'en prive pas dès qu'il pourfend la droite –surtout extrême–, le bourrage de crâne médiatique, la télévision-poubelle, les sectes de tout poil, le saccage de la planète et une mondialisation qui fait fi des conditions de subsistance les plus élémentaires des plus faibles. A contrario, l'écologie ainsi que la défense du secteur public, ultime rempart contre la westernisation des rapports socio-économiques, lui tiennent manifestement à cœur. «Jusqu'à ce jour, on n'a rien trouvé de mieux que les États pour défendre les droits des peuples», aime-t-il à répéter.

On pourrait objecter que, par rapport à *Fin de siècle en solde et No problem!*, recueils de chroniques parues les années précédentes, *Bonjour l'ambiance* n'innove pas spécialement, les thèmes abordés restant grosso modo les mêmes. C'est que les abus dénoncés hier sont toujours là aujourd'hui: pas question donc de baisser la garde. Par bonheur, les prises de position s'enracinent ici dans le concret, loin de tout dogmatisme et de ce radicalisme chic auquel succombent tant de donneurs de leçons fâchés avec leur temps. Com-

ment ne pas se réjouir d'une telle liberté d'esprit?

Mais il y a d'autres raisons qui font de la lecture de Val un véritable bain de jouvence. Il y a l'humour, bien sûr, ravageur à souhait. Il y a le style, ensuite, d'une facture impeccable et d'une rare musicalité, servi par des phrases qui ont souvent l'efficacité du laser: les leaders politiques, notamment, sont croqués avec une causticité vigorante et certaines de leurs formations clouées au pilori en quelques formules bien senties («Le Front national est à la politique ce que la fracture du crâne est à l'intelligence»). Il y a l'humanisme, enfin, qui sous-tend la réflexion et préserve la verve pamphlétaire de toute méchanceté. Et quand le regard acéré de l'auteur se pose sur les «gens de peu», sa plume se fait tendre comme en témoigne ce portrait, choisi parmi d'autres, d'une caissière de supermarché chez qui «on sent qu'il y a un besoin sincère de glisser un peu d'humanité, un peu de gratuité dans toute cette marchandise qui défile devant elle toute la journée».

Car Philippe Val est aussi, à sa manière, un moraliste. Sa pensée, toute décapante qu'elle soit, ne se départit jamais de chaleur humaine. Qualité qui fait souffler sur ses textes un vent libertaire reconnaissable entre tous. De quoi rafraîchir l'air souvent insalubre des novlangues en cours.



Henri Deleersnijder

Raymond Renard
Une éthique pour la francophonie -
Questions de politique linguistique

La «révision» de cette deuxième édition porte notamment sur une appréciation moins sombre de la politique française à l'égard de la langue, les dangers d'uniformisation linguistique au plan international ayant engendré une certaine prise de conscience de l'enjeu chez les intellectuels et dans l'opinion publique.

Une ristourne de 33% est accordée aux lecteurs d'*Espace de Libertés*. Indiquer «Éthique EL» sur le virement de 22,50 à effectuer au 000-0194962-89 du CIPA, place du Parc 22, 7000 Mons. L'ouvrage serait expédié dans les huit jours.

Raymond Renard, *Une éthique pour la francophonie - Questions de politique linguistique*, 2^e édition, revue et augmentée, Mons, CIPA, 2001, 405 p., 30

¹ Philippe Val, *Bonjour l'ambiance*. Chroniques, Paris, Le cherche midi/France Inter, 2001.

Mamy fait de la résistance

À quatre-vingt-huit ans, Dominique Rolin fait des crocs-en-jambe au temps, son ennemi juré. Avec malice et impertinence.

© Gallimard

«J'aime la vie, j'aime le temps qui passe» écrivait Dominique Rolin dans *L'Accoudoir*. Assise à sa fenêtre, elle regardait la rue, les vis-à-vis, les gens. A-t-elle jamais fait autre chose que transmuer en écriture les menus faits, ce mortier de la vie? Mais voilà qu'aujourd'hui, le temps ne passe plus. Il cavale, et pour aller où? À l'échéance? Non merci. Pas pressée, lui dit celle qui ne veut rimer qu'avec «bonheurs». Au pluriel.

À quatre-vingt-huit ans, Dominique Rolin rechigne à aller de l'avant, elle qui, pourtant, a toujours devancé le destin, répondu aux sollicitations de l'existence. Mamy fait de la résistance. Elle n'envisage que le futur immédiat. «Tracer les deux mots à présent est d'une imbécillité ravageante et pourtant exquise». Celle qui n'en finissait pas de se laisser envahir par le passé et ses chers disparus, par les rêves intemporels –délicieux, scandaleux– devrait se résoudre aux distances courtes? C'est mal connaître Dominique Rolin. Si elle ne rêve plus et s'en étonne, elle n'enjambe pas moins la platitude du réel pour laisser entrer par la bande ses père et mère, son frère, et mener de longues conversations avec eux comme elle le fait avec elle-même. Dame de lettres, s'il en est, Dominique Rolin ne se départit jamais de son double littéraire. Pas plus que le sommeil n'est chez elle oubli, le monologue intérieur n'est molle complaisance. Bien au contraire! La Rolin se fustige, s'étonne, se rudoie sans aménité, mais toujours avec humour, une lucidité rien moins que tonique, joyeuse. L'académicienne de Belgique –qui y siège en tant que membre étranger, comme Hubert Nyssen– a davantage à se dire qu'à celle qu'elle entrevoit de loin, au bout d'une route qui poudroie. De la grande Faucheuse n'a-t-elle pas déjà tout dit dans *Le Gâteau des Morts*, *La voyageuse*, *L'infini chez soi?* «Je ne mourrai parce que j'en suis incapable. Le problème est clos. Tire la chevillette,

«Tracer les deux mots à présent est d'une imbécillité ravageante et pourtant exquise».

l'instant pourtant crucial mais bénin où l'on est expulsé malgré soi d'un ventre de femme».

Alors que l'habitude tue à petit feu, Dominique Rolin en tire une régénérescence quotidienne, elle s'attelle au concret comme une ballerine à sa barre fixe. Le lever, la toilette, le lit, la page d'écriture, les courses sont pour elle une discipline indispensable, une manière de remplir ce temps qui la nargue en ne lui offrant aucun interstice où pourraient vouloir se niché la finitude. Elle n'a pas le loisir de mourir, trop occupée à être, à enjamber les angoisses pour jouir de l'impertinence de ses arrière-petites-filles (qui ont de qui tenir), trop heureuse d'attendre la venue de Jim, l'inaltérable amour qui la maintient debout. Célébré à chaque livre, à chaque ligne, son identité fut éventée l'an dernier à l'occasion de la publication du *Journal amoureux*. Qu'importe qui est cet éternel jeune homme dans les yeux du cœur, qui un jour de 1958, foudroya celle qui avait vingt-deux ans de plus, apportant silence et musique, complicité littéraire et un sens à sa beauté. Voilà quarante ans que dure cet amour réciproque et particulier.

Les livres de Dominique Rolin ne font qu'un avec elle-même; «guetteuse professionnelle» qui scrute l'existence d'une prunelle aussi malicieuse qu'aiguë, cherchant moins à faire de la littérature qu'à écrire, écrire et encore écrire ce qu'elle voit. Elle n'appartient qu'à elle, discrète, si personnelle, alignant les faits à la manière de Chardin, sans chercher de sens ou délivrer de message, mais pour le plaisir gourmand de trouver les tonalités, les mots justes qui traduisent ce qui est est, ou n'est pas. Le banal ne l'est que pour qui est aveugle. «Le rien est la mer de toutes les chances» écrit à sa manière Isabelle Stengers. Reste à réinventer le chaos originel, sans chercher à l'ordonner, simplement à l'entendre en soi. Et c'est bien ce que fait Dominique Rolin.

▲
Sophie Creuz

Le futur immédiat est paru chez Gallimard en regard de *Plaisirs*, un recueil d'entretiens menés avec Patricia Boyer de Latour sur des thèmes choisis par Dominique Rolin.

Mon disque dur est ma vie privée

© Flémal

Un salarié commet-il un abus en utilisant son ordinateur professionnel pour envoyer des messages électroniques à caractère privé? C'est le sens de nombreuses décisions d'employeur rendues ces dernières années, en fonction du développement des nouvelles technologies dans le monde du travail. La plupart des règlements d'entreprises ont été adaptés dans ce sens, décrivant l'utilisation privée du matériel mis à disposition comme abusive et assimilée à une faute, qui peut parfois être qualifiée de grave et justifier un licenciement sans indemnités.

Dans ce contexte, la décision récente de la Cour de cassation de Paris apparaît comme une révolution et devrait obliger nombre d'employeurs à revoir leurs positions en la matière. Ses attendus, qui cassent le précédent arrêt en appel, ont fait du bruit bien au-delà de l'Hexagone. Que disent-ils? «Le salarié a droit, même pendant le temps de travail et sur le lieu même, au respect de l'intimité de sa vie privée; celle-ci implique en particulier le secret des correspondances; l'employeur ne peut dès lors, sans violation de cette liberté fondamentale, prendre connaissance des messages personnels émis ou reçus par le salarié grâce à un outil informatique mis à sa disposition pour son travail. Même si l'employeur avait interdit une utilisation non professionnelle de l'ordinateur». Le sens de l'arrêt est clair: un salarié est aussi et sans doute d'abord un citoyen. Ses droits ne s'arrêtent pas à la porte de l'entreprise.

La Cour d'appel de Paris avait jugé que le licenciement de Frédéric Onof, employé de la société Nikon France depuis 1991, était justifié par une faute grave: le salarié entretenait pendant ses heures de travail une activité parallèle. Subordonnés et clients avaient à se plaindre de lui. Mais l'arrêt faisait alors bien peu de cas du respect de la vie privée de l'employé sur le lieu du travail.

La société avait-elle tort de se séparer d'un employé qui faisait mal son travail et se faisait un sursalaire durant les heures de bureau? Sans doute non. Mais l'arrêt dit qu'elle a utilisé de mauvais arguments: au lieu de faire valoir les nombreux indices susceptibles de prouver un comportement peu professionnel, la direction de Nikon France a cru bon de cerner les preuves de fautes professionnelles en fouillant dans les fichiers personnels de l'ordinateur de Frédéric Onof. Son alibi: la société est en droit de contrôler et surveiller l'activité de l'employé, peu importe la spécificité du matériel utilisé.

Erreur: arguant de la dilatation de la relation au travail et de l'altération des frontières entre la vie privée et professionnelle entretenue par les nouvelles technologies, l'avocat général accuse ces dernières qui permettent notamment au travail de s'immiscer dans les moindres interstices de la vie privée en bouleversant les pratiques sociales et en banalisant les liens bureau - domicile. Et l'avocat général de suggérer à la Cour d'annuller le licenciement pour faute grave et de casser l'arrêt de la Cour d'appel qui viole les textes de loi - code civil, code du travail et Convention européenne des droits de l'Homme.

Pour justifier sa requête, il pointe du doigt les entreprises qui, encouragées par les pouvoirs publics, favorisent cette banalisation avec la pratique des dons d'ordinateurs et va même jusqu'à comparer le «viol» du disque dur d'un employé à la fouille secrète d'un sac personnel.

Le plus inattendu est que la Cour ait suivi l'avocat général et considéré que le stockage d'informations personnelles dans une machine fournie par l'employeur est un droit, ainsi que la réception ou l'envoi de courriers privés, sur support papier ou électronique. Elle ne condamne pas l'intrusion de la vie professionnelle dans la sphère privée. Mais elle met subtilement le doigt sur le double jeu

de certains employeurs et leur demande d'être cohérents en permettant à la vie privée d'avoir, dans une certaine mesure, droit de cité dans la sphère professionnelle

Certes, l'employeur peut toujours avancer la multiplication intempestive de ce genre de courriers au bureau pour justifier la nécessité de les organiser et y trouver argument pour douter de l'ardeur au travail d'un employé. Mais il ne peut prendre connaissance du contenu de ce courrier pour prouver une quelconque indélicatesse.

Selon un spécialiste en droit social, cet arrêt n'a certes aucune force juridique directe dans les prétoires belges. Mais il ne manquera pas d'avoir un impact moral et politique sur les milieux judiciaires et économiques. Un magistrat, par exemple, peut trouver très séduisant de s'inspirer de l'arrêt et des conclusions originales de l'avocat général. D'autant que les litiges en la matière ne cessent de se multiplier.

Pour l'expert, «l'arrêt tranche deux points de droit: tout d'abord, il est abusif d'interdire par principe toute utilisation à des fins privées des outils de communication. Ensuite, il est clairement précisé que, même si une interdiction préalable existe, l'employeur n'est pas en droit de contrôler cet usage privé sans en avertir le salarié. S'il le fait, il enfreint la loi. En corollaire, l'arrêt précise qu'e-mail et disque dur peuvent être considérés comme des supports de correspondance privée».

La seule solution au sein des entreprises pour éviter la multiplication des conflits est d'établir des règlements qui définissent les droits et obligations des parties, dans le respect des principes de transparence et de proportionnalité. Car les questions ne manquent pas: qu'en est-il par exemple, de l'emploi de l'intranet par les syndicats?

Maxime Coppin